

rapport d'activité 2005





Esplanade de Bouliac

sommaire

faits marquants de l'année 2005	4
repères	6
2005 : cap sur la solidarité et la concertation	10
solidarité urbaine et vie quotidienne	13
efficacité et attractivité du territoire	18
développement durable et protection de l'avenir	21
gestion des services et contrôle	25
27 communes en partage	29
synergie locale et partenariat sans frontières	33
compte administratif 2005	36
le conseil et les services de la Cub	45

présentation

Le rapport d'activité 2005 de la Communauté urbaine de Bordeaux adopte une nouvelle présentation permettant de mieux rendre compte de l'étendue de ses interventions et de ses réalisations.

Cette évolution s'inscrit dans la volonté d'aller au-delà de la simple obligation faite aux établissements de coopération intercommunale de communiquer sur leur activité et leurs comptes, participant ainsi au renforcement de la démocratie intercommunale par une transparence accrue.

Par nature synthétique, ce rapport s'attache à rendre compte et à mettre en perspective l'action menée avec les communes pour la vie quotidienne des habitants de l'agglomération et l'avenir de son territoire. Il présente les résultats financiers de l'exercice ainsi que les moyens mis en œuvre pour optimiser et maîtriser les dépenses publiques.

D'autres documents complètent cette information parmi lesquels, les rapports annuels des directions de la Cub ayant un service public délégué, disponibles ou téléchargeables sur le site Internet de la Communauté urbaine de Bordeaux : www.lacub.com

faits marquants de l'année 2005



Janvier

- 7 : Le Conseil de communauté arrête le projet du Plan local d'urbanisme de l'agglomération bordelaise.
- 28 : L'équipe Cetab Ingénierie/AA King Kong est sélectionnée pour mener les études sur la réorganisation et les accès du parc Saint-Jean.
- 28 : Le schéma directeur des eaux pluviales 2006-2008 est adopté.
- 28 : Un jury procède à l'examen des offres des cinq groupements en lice pour la construction du pont Bacalan Bastide : Eiffage TP, Bouygues, Razel, Dodin, GTM GCS.

Février

- 22 : Le comité de pilotage de la mission tramway résout les dernières questions en suspens pour le lancement de la deuxième phase : mode de franchissement des écluses, position du centre de maintenance et planning d'ouverture des extensions.
- 25 : Deux enquêtes publiques sont ouvertes pour des aménagements de voirie à Pessac : aménagement de l'avenue du général Leclerc et création d'un itinéraire cyclable entre le domaine universitaire et la commune de Cestas.
- 25 : Le groupement Moter/CEPECA est retenu pour les travaux de bouclage des quais Rive gauche à Bordeaux.
- 25 : La Cub et la Région adoptent le schéma directeur de leur participation au projet d'aménagement du campus universitaire.

Mars

- 8-11 : « Bordeaux Métropole » s'expose au 16^e MIPIM de Cannes.
- 21-28 : L'exposition itinérante « Métamorphose » présente à l'Hôtel de la Cub le regard de treize jeunes artistes sur la renaissance de l'agglomération autour du tramway.
- 25 : À l'unanimité, le Conseil de communauté adopte un Plan d'urgence pour le logement social qui prévoit 25 % de logements sociaux dans toutes les opérations de la Cub.
- 29 : La Cub, la Caisse des dépôts et consignations, Aquitanis, Domofrance et Clairisienne signent une convention pour la globalisation des aides et financements aux bailleurs sociaux.

Avril

- 9 : La Cub accueille en séminaire une délégation de scientifiques et d'industriels chinois sur le thème du « véhicule électrique ».
- 22 : Le Conseil de communauté engage 2,8 M€ pour la restructuration du quartier Yves Farge à Bègles, premier chantier du programme de régénération des quartiers d'habitat social.
- 22 : Le dispositif de « jalonnement dynamique », indication en temps réel du nombre de places disponibles dans les parkings communautaires, est adopté.
- Livraison de la place de la Bourse à Bordeaux.

Mai

- 10 : Le premier des 1800 nouveaux abris bus à modèle unique du réseau Tbc est inauguré à Saint-Vincent-de-Paul.
- 10 : La carte Modalis, nouveau titre de transport multimodal mis en place en partenariat avec le Département et la Région, entre en service.
- 23 mai-8 juillet : Les citoyens de l'agglomération sont appelés à donner leur avis sur le Plan local d'urbanisme dans le cadre de la procédure d'enquête publique.
- 27 : Le coup d'envoi des travaux d'extension des stations d'épuration Clos de Hilde et Lille est donné.
- 27 : Le Conseil de communauté adopte la Charte de l'habitat solidaire de l'agglomération.
- Achèvement de l'aménagement du Cours du Chapeau Rouge à Bordeaux.

Juin

- 27 : Achèvement des travaux de la station d'épuration Sabarèges à Ambarès-et-Lagrave.
- 30 : Le Lion de Xavier Veilhan, 8^e des 11 œuvres d'art liées au tramway, est installé place Stalingrad à Bordeaux.
- La Cub lance une grande campagne nationale de communication auprès des entreprises et des investisseurs.
- Les communes sont concertées sur le bilan du réseau Tbc restructuré en 2004 et font part de leurs demandes de modifications pour la phase 2 du tramway.
- Inauguration des Halls 3 et 4 du Parc des Expositions de Bordeaux-Lac.

Juillet

- 1^{er} : La nouvelle tarification du réseau Tbc adoptée en mai par le Conseil de communauté entre en application.
- 7 : Les résultats de l'audit juridique, technique et financier du contrat de concession du Service de l'eau potable sont présentés au bureau du Conseil de communauté.
- 8 : Les élus valident le projet de réalisation en maîtrise d'ouvrage d'un sécheur sur la station Clos de Hilde à Bègles et entérinent l'abandon du projet alternatif Izon.
- La Commission d'appel d'offres attribue le marché d'aménagement du pôle intermodal de Bordeaux Saint-Jean.
- Livraison de la place Jean Jaurès à Bordeaux.

Août

- La 2^e phase d'implantation des nouveaux abris bus se poursuit tout au long de l'été.



2005, c'est aussi

Une multitude de travaux, d'enquêtes, d'études, d'évaluations, de réunions de concertation et de décisions qui concourent au renouveau de l'agglomération bordelaise. Quelques exemples :

Pour des déplacements performants pour tous

Achèvement de la quasi-totalité des emprises nécessaires à la 2^e phase du tramway et réalisation des travaux topographiques pour les 7 extensions • évaluation à mi-parcours du PDU • aménagement des tarifs de nuit des parkings communautaires • décision de moderniser le logiciel de gestion de la signalisation verticale de voirie.

Pour un développement durable de l'agglomération

Construction d'un bassin de retenue des eaux d'orages en bordure de la cité Carrière à Bordeaux • mise au point du logiciel Gipsy Noise de cartographie de l'environnement sonore • poursuite de la réhabilitation des décharges de Labarde et du Bourghail • initiation d'une étude sur le référentiel hydraulique de l'estuaire • attribution du marché de l'étude « Plan patrimoine durable » • réorganisation des systèmes de collecte sur les secteurs de Bordeaux • contribution au Sage « Nappes profondes Gironde » • préparation des opérations de mise aux normes des stations d'épuration Louis Fargue et la Melotte, et de construction de la station Brazza • poursuite du projet d'aménagement de la forêt du Bourghail • valorisation des espaces naturels sur le parc des Jalles, les bords de Garonne et de Dordogne • mise en œuvre d'une démarche HQE du centre-ville de Pessac • adoption du projet de transformation HQE de l'Hôtel de la Cub • développement du parc à vélos communautaire • acquisition d'une orthophotographie infrarouge pour l'étude de la végétation.

Pour une agglomération plus solidaire

Subvention au PACT Habitat et Développement Gironde • poursuite des projets engagés pour la construction immobilière et l'aménagement des quartiers et centres-bourgs • lancement de nouvelles études pré-opérationnelles à Pessac et Villenave-d'Ornon • signature d'une convention avec l'ANRU pour les sites de renouvellement urbain sur Bordeaux, Cenon, Lormont et Floirac • lancement des travaux de réhabilitation sur les quais du Hangar 3.

Pour une plus grande attractivité économique

Signature d'une convention avec RFF pour la création des conditions d'accueil de la Sernam et de Corep sur le SIM d'Hourcade • engagement des études pré-opérationnelles de « Technowest Aéroport » • poursuite de la modernisation du MIN de Brienne • renumérotation des voies de la zone portuaire de Bassens • inauguration des Halls 3 et 4 du Parc des Expositions de Bordeaux-Lac • pose de la première pierre de l'Institut de la vigne et du vin • séminaire interne sur les éléments constitutifs de l'attractivité bordelaise.

Pour une plus grande efficacité des services

• Création de l'Inspection générale et audit • constitution d'un groupe de réflexion sur la politique des achats de la Cub • création d'un pôle « Développement économique et promotion de la métropole » ainsi que d'une direction des Coopérations territoriales, européennes et internationales • restructuration et renforcement des équipes des directions « Action foncière » et « Achats et Marchés » • lancement et suivi des démarches qualité • réalisation d'un groupement de commandes avec 17 autres collectivités pour les achats de restaurants communautaires.

Septembre

- 22 : Le dossier d'orientation de la politique de l'eau de l'agglomération bordelaise est présenté au bureau du Conseil de communauté. Ses principaux objectifs : une eau de qualité, au meilleur prix.
- 26 : Inauguration de l'extension de la ligne A de Mériadeck à Saint-Augustin et réorganisation concomitante des lignes de bus.

Octobre

- 14 : Le Conseil de communauté lance deux appels d'offres pour l'installation de conteneurs de tri à Blanquefort, Eysines et Saint-Aubin-de-Médoc.
- 14 : Les cinq premiers espaces de stationnement deux roues Parcube sont inaugurés.

Novembre

- 4 : Un dispositif pilote de montée par l'avant est expérimenté sur cinq lignes de bus dans le cadre du plan de lutte contre la fraude adopté en 2004.
- 8 : Le prototype de l'intranet d'agglomération est déployé sur onze communes pilotes.
- 25 : La soudure du premier rail d'extension de la phase 2 est symboliquement inaugurée à Mérignac.
- Achèvement des travaux de la station d'épuration Cantinolle à Eysines.

Décembre

- 6 : 192 000 passagers empruntent le tramway : un nouveau record.
- 7 : Avec sa nouvelle campagne de communication grand public « 27 communes ensemble, c'est une force », la Cub affiche ses valeurs : proximité, solidarité, intercommunalité.
- 16 : La Cub adopte par délibération la création de la régie du Service public d'assainissement non collectif, ainsi que le règlement et le budget de ce service.
- 27 : La délégation de service public pour la construction, le financement, l'exploitation et la commercialisation du réseau Haut débit d'agglomération est attribuée à la société LD collectivités.
- L'usine d'incinération de Cenon cesse toute activité pour entreprendre ses travaux de mise aux normes.

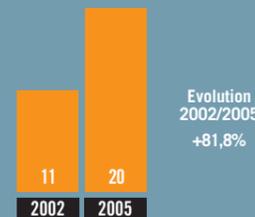
repères

Les mises en perspective

L'aménagement urbain et l'habitat

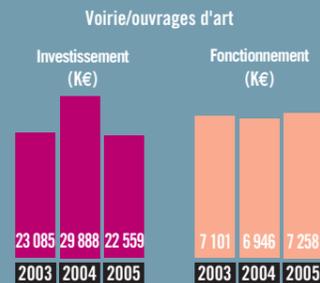
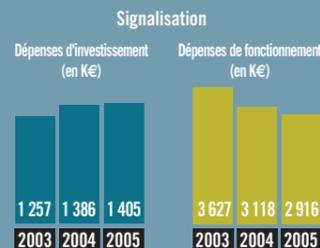
La programmation pluriannuelle des opérations d'aménagement, adoptée en 2002, a permis à la Cub de mener à un rythme soutenu l'aménagement de son territoire.

Opérations d'aménagement en cours de réalisation



Le réseau Tbc de transports en commun

L'amélioration des transports collectifs, axe fort du Plan des déplacements urbains de la Cub porte ses fruits : + 16,3 % de fréquentation en 2005 et une progression de + 5 points de l'indice de satisfaction des usagers.



L'action foncière

Préalable indispensable à la réalisation des projets programmés, la politique foncière de la Cub connaît un accroissement très significatif de son niveau d'activité.



Le réseau de voirie

La réduction des dépenses d'entretien, obtenue en 2005 par la mise en place d'outils de productivité, permet de dégager de nouvelles marges d'investissement.

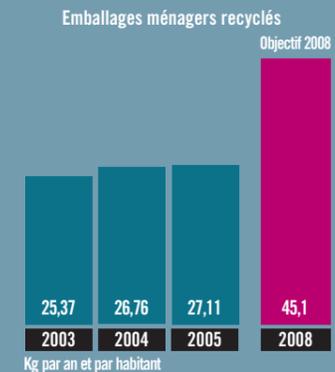
La gestion de l'eau

45,641 millions de m³ d'eau potable ont été délivrés en 2005 aux usagers du Service de l'eau de la Cub.

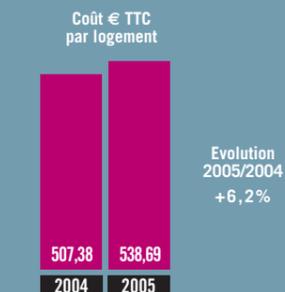


La gestion des déchets

Non seulement les habitants de la Cub trient plus, mais ils trient mieux. En 2005, la collecte sélective des emballages ménagers progresse de +5,12 % et les refus de tri ne représentent que 11,63 % du tonnage traité.



produite par l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Cenon qui couvre 69,9 % des besoins du réseau, et d'autre part, à la majoration du prix de vente de l'électricité produite par l'unité de cogénération en place depuis 2000 (+10,31%).

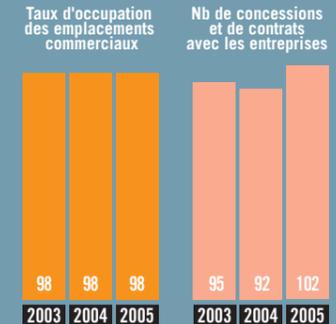


Le MIN de Brienne, enregistré en 2005 un fort développement de son activité. La présence de nouveaux opérateurs, séduits par la modernisation et l'extension en cours du MIN, créé une dynamique de croissance qui devrait se confirmer en 2006.

Les ressources humaines

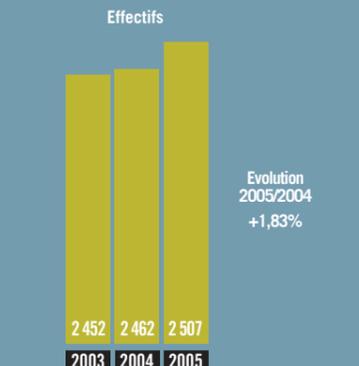
Au 31 décembre 2005, la Cub compte 2507 agents. En 2005, 191 recrutements ont été réalisés; 13 contrats jeunes et 27 Contrats Emplois Solidarité et contrats d'accompagnement se sont succédés au titre de l'insertion; 15 apprentis ont été recrutés. L'augmentation totale des dépenses de personnel a été plafonnée à 3,5 %.

Le Marché d'intérêt national de Brienne



Le réseau de chaleur

La forte augmentation du coût des combustibles en 2005, en particulier du gaz (+13,80%), pèse sur le montant des factures du réseau de chaleur de la Cub. L'incidence de cette flambée des prix a cependant pu être maintenue à +8,32 % grâce, d'une part, à la récupération de l'énergie thermique



repères

Comparaisons chiffrées

L'aménagement urbain et l'habitat

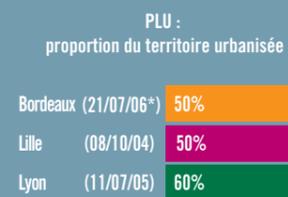
Avec 18 opérations d'aménagement en cours de réalisation ou d'approbation pour une superficie totale de 4,3 millions de m², la Communauté urbaine de Bordeaux prouve la très forte vitalité de son programme d'aménagement.

	ZAC depuis 2000	ZAC en projet	Superficies 2005 (m ²)
Alençon	2	1	266 662
Bordeaux	13	5	4 358 700
Brest	12	2	68 500
Cherbourg	-	2	63 655
Le Mans	7	4	NC
Lille	22	4	525 000
Lyon	52	7	2 036 000
Nantes	3*	6	5 910 000
Strasbourg	7	6	NC

* + ZAC communales

L'urbanisme et la planification

À l'instar des grandes agglomérations, la Cub s'est engagée dans le grand chantier d'élaboration de son PLU (Plan local d'urbanisme). La procédure initiée en 2002 s'achèvera en 2006.



(21/07/06) Date d'approbation du PLU
*Date d'approbation prévue

Le réseau Tbc de transports en commun

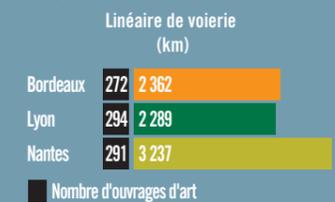
Avec une offre effective performante et une politique tarifaire intéressante, le réseau Tbc, dernier né des réseaux de transports en commun d'agglomération, affiche sa compétitivité.

Le lancement de la phase 2 du tramway devrait confirmer la progression de la fréquentation.



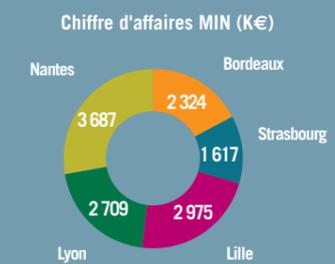
Le réseau de voirie

2400 km de long, 7 000 voies communautaire : le réseau de voirie de la Communauté urbaine de Bordeaux est comparable à celui de Lyon, pourtant deux fois plus peuplée.



L'activité du pôle agroalimentaire

Avec un volume d'activité Fruits et légumes de 270 000 t/an et un chiffre d'affaires réalisé par le gestionnaire de 2,32 M€, le MIN de Brienne se situe au niveau des principaux MIN nationaux, exception faite de Rungis.



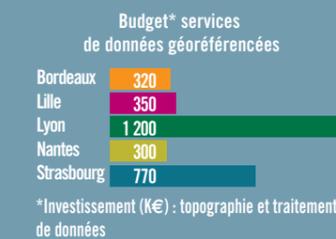
Les coopérations internationales

Malgré des moyens encore limités, la mise en œuvre d'une politique de coopération ciblée et novatrice assure à l'agglomération bordelaise un fort rayonnement à l'échelle européenne et internationale.



La gestion des données

Le déploiement progressif d'outils topographiques et de traitements de données permet à la Cub de gagner en efficacité pour la connaissance du territoire.



Les communautés urbaines de France

	Superficie (km ²)	Nombre de communes	Population
Alençon	181	19	52 555
Arras	171	24	93 571
Bordeaux	552	27	671 875
Brest	218	8	221 600
Cherbourg	63	5	91 717
Dunkerque	255	18	211 825
Le Creusot-Monceau	390	16	92 280
Lille	597	85	1 091 438
Lyon	493	55	1 164 741
Le Mans	157	9	194 138
Marseille	605	18	980 781
Nancy	142	20	266 000
Nantes	523	24	555 518
Strasbourg	306	27	451 240

2005 : cap sur la solidarité et la concertation

L'actualité 2005 de la Communauté urbaine de Bordeaux a été particulièrement riche. Sur fond de maîtrise des dépenses publiques, elle traduit en actes les valeurs de solidarité, de proximité et de transparence qui sont désormais les siennes. Le rapport d'activités souligne tout particulièrement l'interdépendance et la complémentarité du développement social, de la protection de l'environnement et de l'expansion économique dans le cadre du développement durable de l'agglomération.

Priorité au logement

Préparer l'avenir ne signifie pas négliger le présent, pas plus qu'être compétitif n'interdit la solidarité. La Cub s'est engagée à accompagner, dans leur quotidien, tous ceux qui vivent sur son territoire.

Face à une crise importante du logement social, la Cub a adopté en mars 2005 un plan d'urgence pour le logement, amplifiant ainsi ses moyens de lutte contre la crise du logement et pour le mieux être social. Élaboré dans un esprit de mixité sociale et de solidarité d'agglomération, ce plan opte résolument pour la construction de



Le Hameau de Canteloup à Lormont (Aquitanis)

logements sociaux, la diversification de l'offre locative dans les quartiers et la rénovation des logements vétustes.

Le choix résolu de la concertation

Faire les bons choix pour le présent et l'avenir suppose d'agir en toute transparence et dans la proximité. Résolue à construire une agglomération pour tous, la Communauté urbaine de Bordeaux a choisi la méthode de la concertation, avec ses 27 communes partenaires, mais aussi avec les associations, les institutions publiques, les acteurs du développement économique, les collectivités territoriales et les citoyens.

L'élaboration du PLU (Plan local d'urbanisme) de l'agglomération qui s'est achevée en 2005 par une forte participation citoyenne à l'enquête publique est à ce titre exemplaire.



L'optimisation des dépenses

Avec un budget 2005 qui frise le milliard (996,6 M€), la Communauté urbaine de Bordeaux se doit d'assurer une gestion rigoureuse des fonds publics. Sa volonté de maîtriser et d'optimiser les dépenses a suscité une réorganisation des services en novembre 2005 et



Une partie du réseau de transport Tbc

un renouvellement des méthodes de travail. Le compte administratif 2005 qui affiche le maintien d'un fort niveau d'équipement réalisé, présente une maîtrise des dépenses de personnel, des charges courantes de fonctionnement en diminution pour la première fois depuis de nombreux exercices, et une nouvelle baisse de l'endettement. Quant aux services délégués, le contrôle accru, technique, financier, juridique et qualitatif a également permis de procéder à certains recadrages de projets et d'ouvrir de nouvelles pistes de réduction des coûts.

Voir grand et loin pour l'agglomération de demain

Année après année, la Communauté urbaine de Bordeaux initie et accompagne le développement de l'agglomération bordelaise. Le grand chantier de modernisation urbaine ouvert dans les années 2000 doit lui permettre de se hisser parmi les grandes métropoles nationales et européennes et de jouer efficacement son rôle d'acteur stratégique du développement régional. Premier donneur d'ordres sur son territoire, la Cub a poursuivi en

Profil de la Cub

Depuis le 1^{er} janvier 1968, la Communauté urbaine de Bordeaux fait vivre la coopération intercommunale entre les 27 communes qui la composent, permettant ainsi l'émergence d'un projet commun et cohérent d'agglomération.

En étroite collaboration avec ses partenaires, la Cub impulse les projets structurants et répond concrètement aux attentes des habitants. Elle organise les déplacements (transports urbains, voirie et signalisation, stationnement), contribue à l'aménagement des quartiers et des espaces publics (urbanisme, habitat), renforce l'attractivité et la dynamique économique (développement économique, abattoirs, Marché d'intérêt national) et favorise le développement durable de son territoire (tri, collecte et traitement des déchets, eau et assainissement).

Ses décisions sont prises par le Conseil de communauté qui réunit 120 conseillers communautaires, tous élus des 27 communes et désignés par leur Conseil municipal pour siéger à l'assemblée communautaire. Les délibérations du Conseil de communauté sont mises en œuvre par les 2500 agents techniciens de la Cub.

2005, les grands projets structurants et innovants qui renforcent l'attractivité de l'agglomération. Cette année, 73 M€ ont été investis pour le seul réseau de transports et 15M€ de crédits ont été mandatés pour des opérations de soutien direct au développement économique, soit deux fois plus qu'en 2002.

solidarité urbaine et vie quotidienne



Chantier en cours à Bordeaux-Bastide

solidarité urbaine et vie quotidienne

Engagée dans un chantier pluriannuel de renouvellement urbain, la Communauté urbaine de Bordeaux veut faire de l'agglomération bordelaise un espace de cohésion dans lequel l'intégration sociale, l'accès pour tous à des équipements et des espaces publics de qualité, et les possibilités offertes à chacun de se loger et de travailler concourent à la qualité de vie. En 2005, des efforts sans précédent ont été engagés en faveur du logement. Désormais considéré comme prioritaire dans le champ de la solidarité, il constitue un registre d'intervention majeur pour la Communauté urbaine de Bordeaux.

La Cub s'engage contre la crise du logement

La crise historique que connaît le pays en matière de logement n'épargne pas l'agglomération bordelaise. Les objectifs du Programme local de l'habitat adopté en 2001 sont loin d'être atteints (4200 logements/an dont 1351 logements locatifs conventionnés). Pire, le déficit a tendance à se creuser. Dans le secteur du logement conventionné, une demande sur dix n'est pas satisfaite. Toutes les communes de l'agglomération ne sont pas tenues de respecter le quota de 20% minimum de logements sociaux. On peut toutefois remarquer que la rive droite respecte voire dépasse ce chiffre, tandis que globalement, la rive gauche est en dessous. Dans le même temps, la rareté du foncier et l'augmentation des loyers excluent un nombre croissant de personnes qui n'ont plus les moyens de se loger décemment, même lorsqu'elles travaillent. À noter qu'aujourd'hui, plus de 80 % de la population entre dans les critères d'attribution des logements sociaux. Face à cette situation qui menace les familles les plus fragiles, les quartiers les plus sensibles et l'équilibre tout entier de

l'agglomération, les élus communautaires ont ouvert un grand chantier pour le logement et appelé à la mobilisation de tous les acteurs de l'habitat.

Déclaration d'urgence en faveur du logement social

En mars 2005, conformément aux engagements du Président de la Cub en faveur de la mixité sociale et du logement pour tous, le Conseil de communauté a adopté à l'unanimité un plan d'urgence pour l'habitat social.

Afin d'inciter les communes à se mobiliser, 50 % des recettes fiscales supplémentaires 2005, soit 4 M€, sont affectés au logement social :

- 1,2 M€ pour les projets des communes déficitaires en logements sociaux,
- 2,4 M€ pour les communes prioritaires du Contrat de ville, hors GPV (Grand projet de ville), et les projets prêts à démarrer (ORU de Bègles, Grand Caillou à Eysines, Saïge à Pessac, Thouars à Talence et Sarcignan à Villenave-d'Ornon),
- 0,4 M€ pour l'action foncière et les aménagements en faveur des gens du voyage.

Les élus ont également fixé des objectifs contraignants pour toutes les opérations d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage de la Cub : désormais les logements sociaux PLUS (Prêt locatif à usage social) et PLAI (Prêt locatif aidé d'insertion) devront y représenter de 25 à 30 % des logements.

Enfin, la Communauté urbaine de Bordeaux a confirmé ses engagements pour le GPV (16,77 M€ pour la période 2000-2006) dont 3 dossiers ont été finalisés : le Bousquet à Bassens, Carriet à Lormont et 8 mai 45 à Cenon.

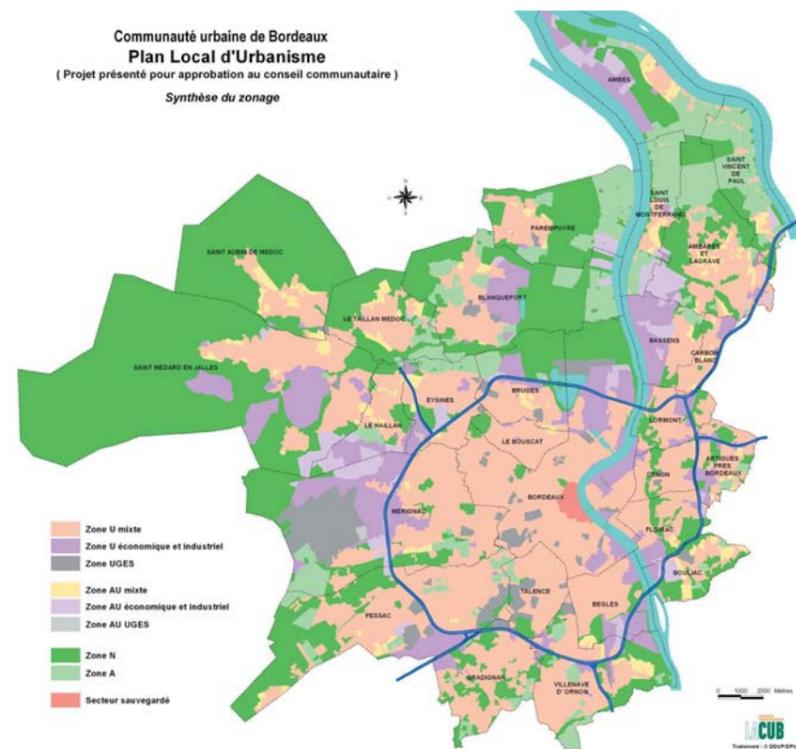
Outre ces mesures d'urgence qui devraient apporter une première réponse à la crise, la Cub s'est engagée dans l'élaboration d'un plan d'avenir qui détermine, pour chaque commune et en accord avec elle, des perspectives de logements à réaliser d'ici 2010.

Intensification et réorientation des ZAC et PAE

Autre levier actionné par la Communauté urbaine de Bordeaux en faveur du logement : son fort niveau d'intervention dans les opérations d'aménagement pour lesquelles elle investit 23 M€/an. Outre l'effort d'urgence consenti pour le logement conventionné, la Cub se fixe pour objectif de réaliser 1/3 des logements neufs du territoire communautaire dans les ZAC (Zones d'aménagement concerté) et PAE (Programmes d'aménagement d'ensemble), contre 1/4 aujourd'hui. Plus de 13000 logements pourraient voir le jour dans le cadre des opérations en cours (12 ZAC et 5 PAE) et des opérations en cours de mise au point définitive (5 ZAC).



Résidence le Général et Jean Boudet à Bordeaux (Aquitanis)



PLU: concertation autour d'une agglomération partagée

Après trois ans de réflexion, d'études et de concertation, le projet de Plan local d'urbanisme de l'agglomération bordelaise a franchi en 2005 l'ultime étape de son élaboration concertée: le recueil de l'avis des personnes publiques associées et l'enquête publique (23 mai au 8 juillet). Dans les 27 communes de la Cub, une grande campagne d'information et une exposition ont préparé et accompagné cette phase à laquelle la Cub souhaitait associer le plus grand nombre d'habitants, d'associations, d'entreprises...

La version « définitive » rédigée à l'issue de ces consultations reflète la volonté partagée de construire une agglomération accueillante pour tous et partout. En matière d'habitat et de logement notamment, le projet entend renforcer l'attractivité résidentielle des quartiers et la diversification de l'offre de logement. Il définit les zones de construction, d'aménagement et de renouvellement urbain, prévoit les zones à urbaniser en cohérence avec le

Programme local de l'habitat, identifie aussi des servitudes de mixité sociale qui représentent un potentiel de 3 600 à 6 600 logements, dont la moitié de logements conventionnés.

La Cub passe à la maîtrise du foncier

Préalable indispensable à la mise en œuvre de la nouvelle politique communautaire en faveur de l'habitat et du logement, la maîtrise du foncier est une des préoccupations de la Cub. Le budget consacré aux acquisitions pour le logement social a été multiplié par 16, atteignant 3,49 M€ (51 025 m²) et 3,33 M€ ont été affectés aux acquisitions réalisées dans la perspective d'opérations d'aménagement à vocation prioritaire de logement (2,20 M€ en 2004).

Tbc construit l'agglomération de proximité

Première étape du grand projet de transports en commun de l'agglomération bordelaise, la phase 1 du tramway s'est

achevée en 2005 avec la mise en service, en septembre, de l'extension de la ligne A jusqu'au quartier Saint-Augustin et la réorganisation concomitante du réseau de bus. Fin 2005, 3 lignes de tramway (24,3 km), 80 lignes de bus et 10 lignes de bus express desservent les 551,88 km² du périmètre de transport urbain, favorisant ainsi le rapprochement entre les deux rives, la réintégration des quartiers excentrés et des communes périphériques, l'accessibilité de la ville centre.

Au cours de l'année, la stratégie de maillage du territoire communautaire par un réseau de transport collectif dense et interconnecté a également conduit au démarrage de la 2^e phase du tramway et au développement de l'intermodalité de moyens de transport public. Début 2005, 33 chantiers ont été ouverts sur 6 des 7 extensions prévues à la phase 2 du tramway, laissant envisager la mise en service de 13,5 km supplémentaires dès 2007. En mai, la carte Modalis, titre multimodal TER, cars, bus et tramway, est entrée en service en concertation avec la SNCF, la Région, et le Département et en juillet, le marché pour l'aménagement du futur pôle intermodal Saint-Jean, évalué à 10,9 M€, a été attribué.

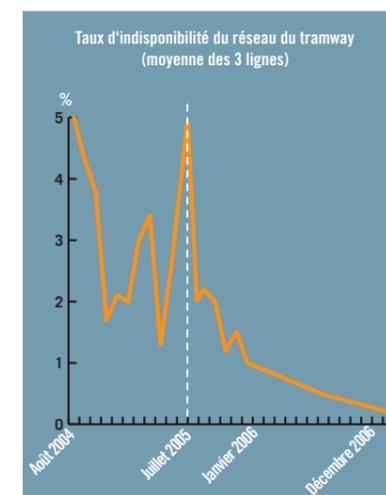
Fiabiliser le tramway et améliorer l'attractivité du bus

La pertinence du réseau de tramway s'est traduite en 2005 par une augmentation très forte de la fréquentation de +16,3 % (plus de 170 000 usagers/jour sur les trois lignes soit +21% par rapport aux prévisions initiales). Les usagers du réseau Tbc ont également plébiscité les parcs relais: au cours de l'année, 947 127 clients ont opté pour un stationnement de leur véhicule dans les 7 parcs-relais du réseau.

Des progrès restent cependant à faire pour offrir à la population un réseau de transports collectifs fiable et adapté à la demande.

Si le taux d'indisponibilité du système d'alimentation du tramway a, après mise en demeure d'Alstom, été ramené de 5 à 1% entre juin et décembre, ces résultats

restent à stabiliser et à améliorer afin de parvenir à l'objectif fixé de 0,2%. Une amélioration de l'attractivité du réseau de bus est également nécessaire. Malgré le développement de l'offre kilométrique et les ajustements locaux opérés sur 36 lignes à l'issue du premier bilan du réseau Tbc, la fréquentation du réseau de bus a été inférieure aux objectifs initiaux.



Deux ans après la mise en service de la 1^{re} rame du tramway, le réseau Tbc doit encore optimiser sa réponse aux attentes des usagers.

Transports: des tarifs tempérés

Si la politique tarifaire incitative adoptée par la Communauté urbaine de Bordeaux pour le lancement du réseau Tbc contribue à son succès – à euros constants, le coût des transports pour l'utilisateur est encore inférieur à celui de 2000 – l'évolution des recettes qui atteignent 31,6 M€ (+16,9%) ne permet pas encore de couvrir le déficit d'exploitation du réseau (91,6M€). Cette situation, aggravée par l'annonce d'une moindre participation de l'État au financement de la 2^e phase du tramway (40 M€ contre 106 M€ annoncés), a contraint la Cub à réviser ses tarifs. L'augmentation 2005 respecte cependant les objectifs qui ont prévalu à la constitution d'un réseau communautaire accessible à tous. La nouvelle tarification (voir schéma des tarifs page 8) reste dans la moyenne des autres réseaux d'agglomération, voire inférieure,

et la tarification sociale qui bénéficie aux personnes fragiles ou en difficulté (gratuité ou tarif réduit) continue de représenter un effort important, de l'ordre de 16,5 M€.

Lever les handicaps en créant l'accessibilité pour tous

Les efforts menés par la Cub pour rendre l'agglomération accessible à tous, en particulier aux personnes à mobilité réduite, ont porté en 2005 sur l'adaptation du réseau ordinaire de transports collectifs et le renforcement du service de transport à la demande Mobibus.

À l'issue de rencontres organisées avec l'Association des paralysés de France et le Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (GIHP) des adaptations ont été intégrées au cahier des charges des rames de la 2^e phase du tramway. Les 111 nouveaux bus GNV (Gaz naturel de ville) qui entreront en service en 2006 seront également équipés de plateformes rétractables.

Le service de transport à la demande Mobibus a été étendu (1 410 176 km parcourus soit +5,47 % par rapport à 2004) et 4 des 26 véhicules ont été remplacés dans le cadre du programme de renouvellement de la flotte. 223 nouveaux usagers se sont inscrits à ce service qui a réalisé 77 748 voyages en 2005 soit +6,35 % par rapport à 2004.



Mobibus : services de Transport à la demande

La Cub affiche ses valeurs

« 27 communes ensemble, c'est une force » : la nouvelle campagne de communication grand public lancée en décembre 2005 par la Communauté urbaine de Bordeaux fait des hommes et femmes qui vivent, travaillent ou investissent dans son territoire, la force de l'agglomération bordelaise et la raison d'être de la Cub. Une image qui permet de mieux afficher les valeurs qui orientent désormais sa politique: la solidarité, la proximité, l'intercommunalité.

Sur le chemin de l'école

Le réseau de transports en commun a naturellement son rôle à jouer dans le transport des élèves à destination de leurs établissements. La politique tarifaire mise en place sur le réseau Tbc, notamment par la création de titres spécifiques à destination des jeunes, favorise l'utilisation des lignes régulières du réseau.

Au-delà, la Cub organise avec les communes, la mise en place de circuits spécifiques pour la desserte des établissements situés sur le territoire de l'agglomération (65 écoles maternelles, 68 écoles primaires, 32 collèges et 26 lycées). Deux conventions particulières, l'une avec la SNCF, l'autre avec le Conseil général, favorisent également le déplacement des élèves.

En 2005, le réseau de transport scolaire compte 191 circuits et 9 circuits de desserte d'établissements comportant des classes spécialisées. Plus de 8 500 élèves l'ont emprunté.

Une circulation automobile apaisée, fluide et sûre

Si l'amélioration des transports collectifs et la limitation de la croissance des déplacements automobiles constituent les axes majeurs de la politique des déplacements de l'agglomération bordelaise, la Communauté urbaine de Bordeaux se doit de répondre aux besoins des usagers qui utilisent leur véhicule pour leurs déplacements.

Le Plan des déplacements urbains ordonnance ainsi la réorganisation et la modernisation du réseau de voirie communautaire autour d'axes structurants fluides et sûrs. En 2005, la majeure partie des projets du programme «voirie d'intérêt communautaire» 2003-2007 a été concrétisée : une soixantaine d'opérations de restructuration, requalification, aménagement ou réaménagement ont été achevées, poursuivies ou lancées pour un montant de 16,2 M€. La totalité de la voie de desserte ouest, voie structurante de l'ouest de l'agglomération



dont la réalisation était attendue depuis une trentaine d'année, est entrée en service et les aménagements de requalification du cours du Chapeau rouge se sont achevés en mai. Les travaux d'aménagement des quais rive gauche à Bordeaux se sont poursuivis sur la partie Alsace Lorraine/Allées d'Orléans (livraison des places Bourse et Jean Jaurès, lancement des travaux de réhabilitation sur le secteur du Hangar 3) et sur le tronçon Cours du Médoc/Bassins à Flots (aménagement du Plateau des berges). Le grand chantier pour la construction du pont Bacalan Bastide, a également franchi une étape importante avec l'examen des propositions des cinq groupements retenus.

Stationnement facilité

Les automobilistes et les cyclistes ont également été au centre de l'action communautaire. Consciente que certains habitants sont contraints d'utiliser leurs véhicules, la Cub a opté pour une politique tarifaire modérée du stationnement. Dans les 20 parcs communautaires, les tarifs ont été maintenus voire révisés à la baisse. Dans le même temps, de nouveaux aménagements de sécurité et de confort ont été mis en place pour les vélos : 5 premiers espaces de stationnement réservés aux 2 roues ont été inaugurés dans les parcs Parcub.



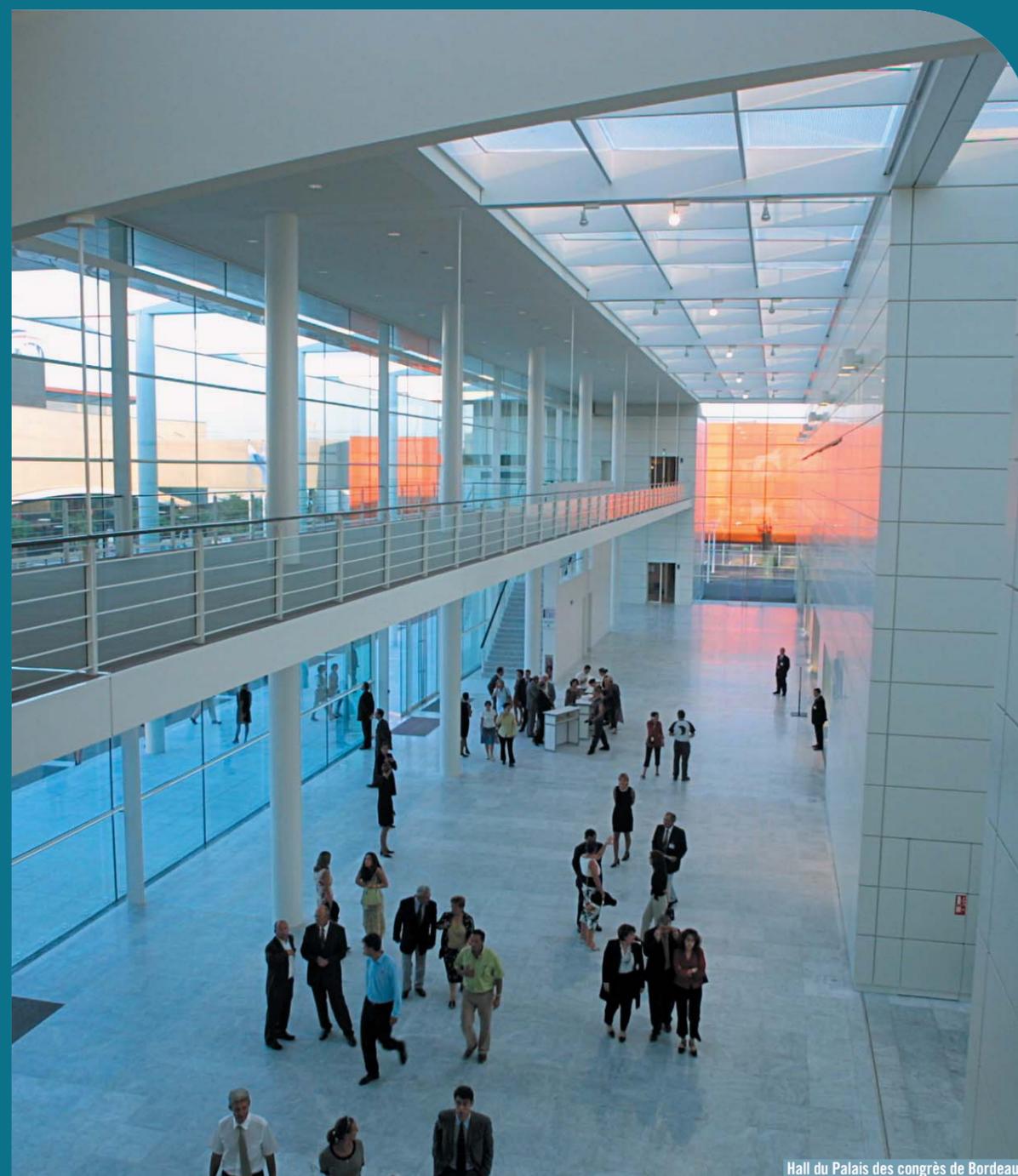
Une vie quotidienne plus solidaire

Si la Communauté urbaine de Bordeaux a, par ses compétences, la lourde charge de construire l'avenir de l'agglomération, ses missions lui confèrent également un rôle important pour le quotidien de chacun. Les valeurs d'équité et de solidarité qui fondent la nouvelle politique communautaire en matière d'accès au logement et au territoire orientent également ses services de l'eau et de collecte des ordures ménagères.

Le dispositif de collecte sélective, lancé dès 1993, permet aujourd'hui à tous les citoyens de se mobiliser pour le développement durable de l'agglomération. Le service de collecte en porte-à-porte, plus simple et plus efficace, concerne déjà 293 923 habitants. D'autres les rejoindront dès l'an prochain à l'issue de la procédure d'appel d'offres lancée pour la mise en place de ce dispositif à Blanquefort, Eysines et Saint-Aubin-de-Médoc; et des extensions programmées sur certains quartiers de Bordeaux.

Solidarité géographique, mais également solidarité sociale: par délibération du 23 septembre 2005, le Conseil de communauté a adhéré à la Convention départementale solidarité eau qui participe au maintien du service public de l'eau potable pour les plus démunis. Sa contribution au fond de solidarité spécifique a été de 41 429 €.

efficacité et attractivité du territoire



Acteur du développement économique de l'agglomération bordelaise, la Communauté urbaine investit pour façonner un territoire attractif, propice à la croissance, à l'innovation et aux échanges. Elle aménage des espaces d'accueil économique, participe au rapprochement entre l'université, la recherche et les entreprises, construit un cadre de vie quotidienne qualitatif, apporte un soutien direct aux acteurs de l'emploi et du développement.

La création en 2005, d'un pôle Développement économique au sein de la Cub symbolise sa volonté de participer activement à l'essor de l'agglomération bordelaise.

Façonner l'espace pour un tissu économique performant

Depuis 2003 et l'adoption de la Nouvelle politique économique par le Conseil de communauté, l'effort financier de la Cub en faveur du développement économique ne cesse de s'intensifier. En 2005, les crédits spécifiquement mandatés pour le développement économique ont atteint 15,52 M€ soit 2 fois plus qu'en 2002. La Cub a également intensifié l'effort entrepris pour l'aménagement d'espaces d'activité diversifiés et de qualité.

Six des sept sites classés d'intérêt métropolitain (SIM) d'une surface totale de 3 052 ha dont 1 000 ha disponibles ont fait l'objet d'actions opérationnelles ou d'études stratégiques de développement: Hourcade, Bordeaux Fret, Bordeaux Nord, Nord Ouest Aéroport, Blanquefort et le SIM Industriel-portuaire de Bassens amont et de Bassens aval.

Également attentifs à la situation des activités artisanales et commerciales qui représentent plus de la moitié des emplois urbains, les élus ont voté un soutien financier de 137 960€ à la création d'une pépinière artisanale et de services. Implantée dans

le centre historique de Bordeaux, ce bâtiment accueillera neuf entreprises représentant une vingtaine d'emplois. Ce projet novateur complétera un réseau de pépinières généralistes ou thématiques qui compte déjà quatre structures (Bordeaux Unitec, Arc Sud Développement, Bordeaux Technowest et Hauts-de-Garonne) et un projet à l'étude (Talence Innovation). Enfin, le programme d'aménagement de ZAC qui favorise l'activité de proximité a été soutenu à hauteur de 23 M€ fin 2005, 20 opérations d'aménagement dont 13 pour les ZAC, étaient en cours de réalisation et 5 en voie d'approbation.

Emploi: le choix de réussir ensemble

Dans sa lutte pour la création d'emplois, la Cub intervient également au cas par cas auprès d'entreprises et d'associations qui s'engagent sur cet objectif. En 2005, près de 2 M€ d'aides et de subventions ont ainsi été alloués dans le cadre de conventions ponctuelles ou pluriannuelles.

• Quatre entreprises industrielles ont reçu un soutien global de 763 333€ pour l'installation, le transfert ou le développement de leurs activités: Simorep-Michelin, AGB, SBFM et Atos, Origin Integration. La création attendue, de 250 emplois sur 3ans,

contribuera à valoriser les filières déjà présentes sur l'agglomération.

• 1,2 M€ de subventions a été attribué aux associations de développement et de solidarité. Deux nouveaux partenariats ont été conclus avec la Caisse sociale de développement local et la Maison de l'initiative et de l'emploi en vue de faciliter la création d'entreprises par des publics spécifiques ou en difficulté.

La signature de conventions pluriannuelles a par ailleurs permis de pérenniser les relations engagées avec des structures qui, à l'instar de Bordeaux Gironde convention bureau, Cap Sciences ou Aquitaine international, interviennent sur des thématiques ou des filières soutenues par la Cub.

De grands projets pour demain

Pour gagner durablement la bataille du développement économique, l'agglomération bordelaise renforce la vision prospective et l'anticipation.

La mise en place en 2005 d'un observatoire de l'activité économique et l'intensification de l'action foncière procèdent de cet objectif tout comme l'accélération donnée à la réalisation des grands projets structurants. Parmi ceux-ci, 4 chantiers d'avenir ont cette année reçu le soutien de la Cub:

- L'écosite périurbain de la forêt du Bourgaillh, à cheval sur les communes de Pessac et Mérignac: apport d'un fonds de concours de 1,01 M€,
- L'École Nationale Supérieure de Physique Chimie de Bordeaux: participation aux travaux d'aménagement du plateau technique, futur outil de transfert de technologie et de formation (150 000€),



Belvédère du Bourgaillh à Pessac

- Le programme collectif de recherche et développement STARSIC: soutien financier à 4 sociétés participantes (90 000€),
- Le Pôle des métiers de bouche: acquisitions des terrains sur le site de Bordeaux Lac (1,16 M€).

La Cub a également poursuivi la mise en œuvre de mesures, à hauteur de 783 73€ prévues au Contrat d'agglomération, pour le développement du programme d'action commerciale du Port Autonome de Bordeaux.

Une agglomération dans la cour des grandes

7^e agglomération de France avec près de 700 000 habitants sur 55 188 ha, l'agglomération bordelaise entend bien tenir sa place de capitale régionale, de métropole nationale et de grande ville européenne.

La labellisation en 2005 de quatre Pôles de Compétitivité («Aérospace Vallée», «Route des lasers, photonique et applications», «Prod'Innov» et «Industrie et Pin maritime») est une victoire que la Cub partage avec la Région. La Cub est particulièrement impliquée dans 2 de ces pôles: «Aérospace Vallée», «Route des lasers, photonique et applications». En outre, la Communauté urbaine de Bordeaux s'est



La Maison des scientifiques (Aquitanis)

invitée fin 2005 dans le débat sur la LGV Bordeaux-Toulouse. S'associant au CESR, les élus communautaires ont réclamé, à l'instar de l'Union européenne, que la priorité soit donnée à la réalisation du prolongement de la ligne Sud Europe Atlantique, seule capable d'assurer l'indispensable report modal du trafic poids lourds sur le corridor atlantique.

La valorisation par l'excellence

La compétition économique se mondialise et s'accélère! La Cub répond par l'innovation: le maillage haut débit de son territoire et une université associée à des laboratoires et structures de recherche de renommée mondiale.

Au chapitre des TIC (Technologies d'information et de communication), 2005 a vu l'achèvement de la procédure de DSP (Délégation service public) pour la conception, l'exploitation et le financement d'un réseau fibres optiques d'agglomération long de 200 km. Trois ans après l'ouverture du chantier de schéma directeur haut débit d'agglomération, la société LD collectivités est désormais en charge de cette réalisation.

Du côté de l'université, la Cub s'est engagée auprès de la Région à participer à hauteur de 762 245€ à l'aménagement du futur campus universitaire. Après le cofinancement du nouveau pôle universitaire de gestion à Bordeaux-Bastide, la création d'un plateau technique à l'ENCP de Pessac et d'une plate-forme génomique pour l'université de Bordeaux II, ce futur grand chantier communautaire contribuera à renforcer le rayonnement d'un campus qui compte déjà parmi l'un des plus grands d'Europe et l'un des plus réputés dans nombre de domaines.

Pour ce qui est des coopérations, des rencontres importantes favorisant le partage d'expériences sont à mettre au crédit de l'année 2005: l'accueil d'une délégation lettone autour du thème des transports en commun, un séminaire de travail organisé dans le cadre du programme de coopération décentralisée avec le Venezuela, et une réunion avec des scientifiques et industriels chinois autour du thème du véhicule électrique.

La Cub soigne les investisseurs

« Ma force, c'est Bordeaux Métropole » Dès la fin du mois de mai et jusqu'en décembre, des chefs d'entreprise du cru ont été invités à témoigner dans le cadre d'une campagne nationale de communication ciblée. Objectif: faire connaître le nouveau visage de la Cub et faire savoir que l'agglomération bordelaise réussit à ceux qui y investissent et y entreprennent.



Dans le même objectif, la Cub a multiplié les contacts directs avec les acteurs économiques allant à leur rencontre (MIPIM de Cannes et Laser World of Photonics de Munich) et favorisant l'accueil de manifestations professionnelles sur son territoire. À ce titre, la Communauté urbaine a apporté son concours financier à la construction des Halls 3 et 4 du Parc des expositions de Bordeaux-Lac, inaugurés en 2005. Elle a également renouvelé l'opération Tickarte en offrant aux visiteurs et congressistes des titres de transport leur permettant de se déplacer librement sur le réseau Tbc pendant toute la durée de leur congrès. En 2005, quelque 2 900 participants ont bénéficié de cette contribution.

L'agroalimentaire se porte bien

Le développement de l'activité de l'abattoir de Bordeaux et la modernisation du Marché d'intérêt national (MIN) de Brienne constituent un enjeu majeur pour l'économie de l'agglomération: tandis que le premier alimente 70 % du marché aval de la viande, le second constitue avec 270 000 tonnes environ de produits traités et 85 entreprises, le centre stratégique de son Site d'intérêt métropolitain à vocation agroalimentaire. Du côté de l'abattoir, si l'activité est en augmentation constante depuis la modernisation engagée en 1997 (+33,75% par rapport à 2004), la situation financière de l'établissement reste fragile. Un groupe de travail a été mis en place pour établir un constat et valider des options pour le futur.

Du côté du MIN, le programme de rénovation et d'extension a connu des nombreuses avancées: poursuite de la réhabilitation de la halle centrale, extension des serres commerciales, adaptation des immeubles de l'annexe Carle Vernet, intégration de la halle des mareyeurs.

développement durable et protection de l'avenir



Parc du Majolan à Blanquefort

développement durable et protection de l'avenir

La Communauté urbaine de Bordeaux a fait du développement durable de l'agglomération un objectif essentiel de sa politique, formalisé dans la « Charte pour l'environnement vers le développement durable » adoptée en 2004.

Tout au long de l'année 2005, la Cub s'est montrée active pour mettre en œuvre cette charte, dont les principaux objectifs sont : préserver la ressource en eau, accroître la valorisation des déchets et limiter les enfouissements, reconquérir les espaces naturels, initier de nouvelles initiatives. Près de la moitié des actions inscrites au programme quinquennal de la Charte a été mise en œuvre.

Une charte plus que concrète

Adoptée fin 2004 par le Conseil de communauté, la Charte pour l'environnement vers le développement durable de l'agglomération bordelaise définit, à travers 84 actions, les bases du projet environnemental de la Cub. Fin 2005, près de la moitié d'entre elles avait été initiée parmi lesquelles une étude « Plan du patrimoine durable » pour l'amélioration de l'impact environnemental du bâti communautaire (par exemple, la mise en œuvre de la démarche HQE - Haute qualité environnementale -), la réhabilitation ou la création de nouveaux espaces naturels, ou encore la lutte contre les nuisances sonores. Parallèlement, la Cub a engagé une réflexion pour l'élaboration de son Agenda 21. Fin 2005, seules six des quatorze communautés urbaines de France avaient initié une telle démarche.

Mobilisation citoyenne : les petits gestes qui changent tout

Gâtée par la nature, la Cub a très tôt mobilisé les citoyens à la préservation de l'environnement : dès 1993, le plan TRIVAC incitait la population au tri sélectif des déchets. 15 ans plus tard, les opérations se sont multipliées : pour informer les habitants, soutenir les initiatives, partager des expériences.

La 2^e édition du « Village du développement durable », organisée en juin par la Cub en partenariat avec Cap Sciences, a permis



à des centaines d'éco-citoyens de découvrir les enjeux, les projets et les idées d'une politique environnementale qui compte parmi les plus novatrices. Particulièrement mobilisés sur les thèmes de l'environnement dans le cadre du partenariat pédagogique mis en place avec les écoles primaires de la Cub, 300 élèves ont pu présenter à leurs aînés les travaux réalisés pendant l'année scolaire avec le concours des « Petits débrouillards d'Aquitaine », des « Classes citoyennes » et de l'Inspection académique de la Gironde.

L'Eau, une ressource vitale sous haute surveillance

En septembre 2005, la Communauté urbaine de Bordeaux a validé les orientations de sa politique de l'eau et réaffirmé son objectif prioritaire : alimenter l'agglomération en eau potable de qualité, au meilleur prix, de manière continue et durable pour tous.

Le Service de l'Eau de la Cub qui dessert 209 633 compteurs a délivré 45,641 millions

de m³ d'eau potable. 57,649 millions de m³ d'eau ont été prélevés dans les nappes souterraines dont 13,882 millions dans la nappe déficitaire de l'Eocène. Si la faible pluviométrie hivernale et la sécheresse estivale expliquent pour partie ces résultats, l'amélioration des rendements du réseau (82,2 %) et du service (78,7 %) s'avère indispensable pour parvenir à l'objectif de réduction des prélèvements dans les zones de nappes déficientes fixé par le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) « Nappes profondes de Gironde » (-10 % à l'horizon 2010). Des efforts ont donc été demandés à la Lyonnaise des Eaux, délégataire du service, pour réduire les fuites qui représentent près la moitié des 12 millions de m³ d'eau perdue, et intensifier l'action pédagogique initiée auprès des consommateurs et des enfants. Parallèlement, la Cub a poursuivi le développement du dispositif d'eau industrielle de l'usine de Saint-Louis-de-Montferand : 870 000 m³ d'eau recyclée prélevée dans la Garonne ont été délivrés en 2005 aux entreprises abonnées de la presqu'île d'Ambès. Un approvisionnement de substitution qui représente autant d'économies pour les réserves souterraines.

Quand la Cub montre l'exemple

Conformément à ses engagements, la Communauté urbaine de Bordeaux organise la montée en puissance d'actions d'éco-exemplarité.

Dans le domaine des transports, cette « durable attitude » l'a conduit à intensifier son effort d'investissement dans les énergies propres. La flotte communautaire compte aujourd'hui 160 véhicules électriques et 180 roulant au GPL (Gaz de pétrole liquéfié). Pour le réseau Tbc, 111 nouveaux bus au GNV (Gaz naturel de ville) ont été commandés. Dès 2006, ce seront 254 bus propres, soit la moitié du parc, qui, avec la navette électrique et le tramway, répondront à la demande de transports propres.



Dans le domaine du patrimoine bâti, priorité a été donnée à la mise en œuvre de la démarche de construction HQE (Haute qualité environnementale) adoptée pour la gestion de l'ensemble des bâtiments communautaires (150 pour une surface totale de 220 000 m²). Trois décisions opérationnelles ont été prises : favoriser l'installation de l'eau chaude sanitaire solaire, appliquer les normes HQE au projet de rénovation de l'Hôtel de Communauté (1,24 M€ de surcoût), et lancer une étude sur « l'assistance aux services communautaires pour la démarche HQE ». La Communauté urbaine a également conclu, sur la ZAC des quais à Floirac, une convention globale de certification Habitat et Environnement avec la société Cerqual, filiale de Qualitel. Cette démarche novatrice assurera la prise en compte de la préservation de l'environnement dans cette opération d'aménagement, prise en compte qui progressivement concernera toutes les opérations d'aménagement. Enfin, dans le domaine de la préservation des ressources en eau, la Cub montre également l'exemple en décidant de réduire de 12 % les surfaces engazonnées

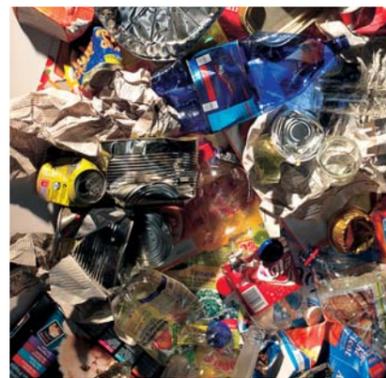
de la seconde phase du tramway, de limiter l'arrosage à 2 litres/jour/m² et de recourir à des ressources alternatives.

Déchets : 73,3 M€ pour laisser la terre propre

Avec 407 840 t collectées en 2005 et un budget de 73,3 M€, la Cub prouve que la gestion des déchets est au cœur de sa politique environnementale.

En matière de tri, les efforts de communication ont permis de consolider les acquis : le tonnage d'ordures ménagères collectées a été réduit de 1,30 % et celui de collecte sélective augmenté de 5,12 %. Les extensions de la collecte sélective décidées pour l'année 2006 sur les communes de Bordeaux, Ambès, Ambarès-et-Lagrave, Blanquefort, Eysines et Saint-Aubin-de-Médoc devraient confirmer la tendance.

La valorisation obtient elle aussi de bons résultats. Malgré le recul de la valorisation énergétique engendré par les travaux de mises aux normes des usines d'incinération de Bègles (achèvement) et Cenon (démarrage), 90,40% des déchets collectés ont été valorisés. Des améliorations sont là aussi prévisibles notamment pour les déchets inertes. L'opération de valorisation des déchets de chantier lancée en 2000 a connu un début de réalisation avec la fabrication d'un premier lot de pavés de vitrifiat, l'achèvement des travaux d'aménagement du centre d'entreposage des vitrifiats à Bassens, et l'élaboration de la charte départementale des déchets de chantier à laquelle la Cub a participé activement. Une réflexion complémentaire a été engagée sur la



réalisation d'un centre de maturation des mâchefers.

Dernier volet de l'action communautaire menée en 2005 : la réhabilitation des anciennes décharges de Labarde et du Bourghail avec le lancement des travaux pour la première et la poursuite du programme d'aménagement pour la seconde.

Une meilleure prévention des risques et des nuisances

- Les inondations : avec 135 000 ha situés sous le niveau des plus hautes eaux de la Garonne, le risque d'inondation est une préoccupation majeure de la Communauté urbaine de Bordeaux. Dans le prolongement des investissements réalisés depuis les grandes inondations de 1982 (construction d'ouvrages, déploiement du système de contrôle automatisé Ramses), un bassin de retenue de 40 000 m³ a été construit en bordure de la Cité Carreire. Décision a été prise de participer financièrement au fonctionnement du SPIPA (syndicat mixte de lutte contre les inondations de la presqu'île d'Ambès) et de mettre en place un groupe de réflexion multipartenarial chargé d'établir le référentiel de l'estuaire de la Gironde dans le cadre du PPRI.

- Le bruit : la Communauté urbaine de Bordeaux a co-financé des travaux de réduction des nuisances sonores à Lormont, Pessac, Villenave-d'Ornon, Ambès et Carbon-Blanc. Ses équipes ont également participé à l'élaboration et aux tests du logiciel pilote européen Gipsy Noise de caractérisation de l'environnement sonore, offrant ainsi à la Cub un outil de connaissance et un savoir-faire très précieux.

Pollutions : pas de répis pour les mises aux normes

Fermement décidée à gagner le combat pour la préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie, la Cub mène plusieurs grandes batailles.

Les travaux engagés pour la restructuration et la mise aux normes des dix stations d'épuration communautaires se sont poursuivis conformément au Schéma de traitement des eaux résiduaires de 2000 (166 M€ d'investissement d'ici 2010). En outre, l'option retenue par la Cub d'un traitement en interne des boues d'épuration avec création d'un sécheur à la station Clos de Hilde a permis de résoudre l'intégralité de cette question. Dès 2010, la Cub traitera l'ensemble des 45 000 tonnes/an de boues pâteuses, par séchage, incinération ou compostage, suivi d'une valorisation agricole ou d'une incinération en cas de refus sur cette filière.

Deux actions ont été menées pour lutter contre la pollution du sol par les eaux d'assainissement : la poursuite de la mise en conformité des raccordements au réseau public et la création d'un SPANC (Service public d'assainissement non collectif) désormais chargé de veiller à la performance environnementale des systèmes non raccordés aux réseaux publics.

Enfin, toutes les mesures ont été prises pour assurer la mise aux normes des deux unités d'incinération de Bègles et Cenon au regard de la réglementation européenne. L'unité de Bègles, qui s'y est préparée dès 2004, a effectué l'intégralité des travaux de manière échelonnée permettant une poursuite partielle de l'activité tout au long de l'année 2005. L'unité de Cenon a quant à elle cessé toute activité le 27 décembre. Sa réouverture est prévue au début du 2^e semestre 2006.

Valoriser les dons de la nature

Le patrimoine vert de l'agglomération bordelaise (26 000 ha naturels ou agricoles soit près de 50 % du territoire) est un atout exceptionnel que la Communauté urbaine de Bordeaux préserve et valorise en partenariat avec les 27 communes.

En 2005, la Cub a participé à hauteur de 20 % aux projets communaux de mise en valeur du parc des Jalles et des bords de Garonne et Dordogne. Diverses autres opérations ont été soutenues comme le réaménagement d'une halte nautique en rive droite, l'étude paysagère de la commune d'Ambès, l'édification de belvédères à



Bassens et Lormont ou l'aménagement des berges face à la ZAC Chaigneau Bichon. La Cub a maintenu son effort pour le développement de cheminements doux : une étude préliminaire a été lancée pour un aménagement spécifique le long des berges à Lormont et une réflexion engagée autour d'un parcours de découverte de l'agglomération.

Toujours en recherche de solutions et d'idées nouvelles, la Cub a participé activement au projet pilote européen « Riverlinks » sur la valorisation du rapport ville/fleuve. Elle a également acquis une orthophotographie infrarouge qui permet de cartographier les poumons verts de l'agglomération.

Énergie : le choix de solutions alternatives

Si le réseau de chaleur de la Communauté urbaine de Bordeaux permet d'économiser 9 000 TEP/an (Tonne équivalent pétrole), la Cub a souhaité profiter du projet de renouvellement urbain du quartier des Hauts-de-Garonne pour entreprendre l'adaptation du réseau qui l'alimente. 12 000 équivalents logements situés sur les communes de Cenon, Lormont et Floirac sont desservis en chaleur et eau chaude sanitaire par 22 km de canalisations : logements collectifs (9 758 logements fin 2005), bâtiments tertiaires et publics, lycées, groupes scolaires, centres commerciaux. En 2005, la clinique des 4 Pavillons à Lormont a rejoint cette liste de clients.

Une attention particulière portée à la qualité de l'air

La Cub, qui a renouvelé son adhésion à Airaq pour la surveillance de la qualité de l'air, est très attentive à la qualité des rejets gazeux de ses propres installations.

Dans le cadre de la directive européenne (2000/76/CE) limitant notamment le seuil d'émission de dioxines et furanes des usines d'incinération, le Comité de suivi des dioxines de la Cub, composé de responsables de la Cub, de professionnels du secteur et de chercheurs de l'université, a été particulièrement actif en 2005. Alerté par des résultats incohérents communiqués par le système de « monitoring extérieur » qui permet de contrôler les taux de dioxine en divers endroits de la Communauté, le comité a assuré un travail de contrôle et d'analyse salué par la presse scientifique.

Par ailleurs, suite à l'affectation, au titre du Plan national d'affectation des quotas de CO₂, d'un quota de 32 212 tonnes de CO₂, des outils nécessaires à la surveillance et à la limitation des rejets des incinérateurs de Cenon et de Bègles ont été mis en place. Ces installations sont contrôlées deux fois par an, directement à la sortie des cheminées.

Circulez, vous respirez !

Dans la droite ligne de sa politique de développement des déplacements doux, la Cub porte une attention toute particulière au développement de la pratique du vélo sur son territoire. En 2005, 5 premiers espaces de stationnement 2 roues ont été aménagés dans les parkings Parcub en concertation avec les représentants des associations cyclistes. Ces 300 premières places qui garantissent le maillage de l'hyper centre complètent les quelques 610 km de pistes cyclables qui jalonnent déjà l'agglomération.

gestion des services et contrôle



gestion des services et contrôle

La portée des actions de la Communauté urbaine de Bordeaux, comme l'ampleur de son budget, font de la bonne gestion des services, des projets et des fonds publics un enjeu majeur.

Soumise au contrôle de la Chambre régionale des comptes, la Cub a engagé en 2005 un chantier de «bonne gouvernance» qui vise à assurer le pilotage optimal de ses ressources et à renforcer les procédures de contrôle interne.

Réorganisation des services et création d'une inspection générale

La restructuration des services de la Communauté urbaine de Bordeaux menée en 2005 poursuit un double objectif : adapter son organisation à l'évolution de ses objectifs et développer une nouvelle efficacité.

Menée à l'initiative de la direction Générale des services, cette réorganisation s'est notamment concrétisée par la création, en septembre, d'une Inspection générale des services et de l'audit. Rattachée au Président de la Communauté urbaine, cette Inspection assure désormais le contrôle et l'audit de l'organisation des services, du fonctionnement des organismes rattachés et des bénéficiaires des fonds alloués par la Cub. Elle a aussi la charge de veiller au respect des procédures et des réglementations ainsi qu'au bon usage de l'argent public. La Mission évaluation, prospective, qualité, conseil (MISEPC) qui assumait précédemment ces tâches concentre désormais son action sur l'évaluation de la prospective, l'organisation et les méthodes de travail, la qualité.

Diverses réorganisations ou créations de services ont également été réalisées afin de donner à la Cub les moyens d'agir conformément à ses nouvelles priorités et dans un esprit de bonne gestion des fonds publics. Les directions « Action foncière », « Achats et marchés » ont été restructurées et leurs équipes renforcées. Le pôle « Développement économique et promotion de la métropole » et la direction des Coopérations territoriales, européennes et internationales ont été créées, de même qu'un groupe de

coordination des correspondants fonciers des services opérationnels et un groupe de réflexion et d'échanges qui réunit l'ensemble des responsables des achats et marchés de la Cub.

Du projet à la pratique du pilotage

Engagé en 2004, le projet GSP (Gestion et suivi de projets) a été déployé en 2005 dans les différents services de la Cub. Durant tout le premier semestre, l'installation progressive de l'outil informatique s'est accompagnée de sessions de formation et d'accompagnements individuels ou collectifs qui ont permis de répondre de manière concrète aux problématiques rencontrées sur les projets en cours. Fin juin, l'ensemble des acteurs concernés, soit plus de 350 personnes, disposait de l'outil informatique GSP. Un effort très important d'initialisation des données a ensuite été fourni par les directions afin d'exploiter au mieux l'application et d'assurer la fiabilité des données contenues. Enfin, des tableaux de bords ont été établis à l'intention de la direction Générale et des directions Opérationnelles. Fin 2005, l'ensemble de la GSP était mise en exploitation et le plan d'action 2006 pour la pérennisation de la démarche GSP validé.

Parallèlement, le projet de mise en place d'outils de pilotage de la commande publique, qui comprend notamment la constitution d'un guide sur le suivi de l'exécution des marchés et la mise en place d'un outil informatique dédié, s'est poursuivi. Un groupe d'élèves administrateurs territoriaux piloté par les services communautaires a établi un rapport complet sur le suivi d'exécution des marchés de la Cub et d'un certain

nombre d'autres collectivités. Ce rapport qui inclut un état des lieux et des recommandations a été remis en septembre.

17 actions Qualité et 1 démarche de certification ISO

Destinée à terme à s'appliquer à l'ensemble des actions communautaires, la démarche Qualité de la Communauté urbaine de Bordeaux comporte aujourd'hui 17 actions pilotes proposées par des services volontaires auxquelles s'ajoute depuis 2005 une démarche «Marchés publics» qui inclut un objectif de certification ISO 9001/2000.



Cinq des 17 actions pilotes ont franchi en 2005 l'étape de la validation du processus cible. Pour trois autres d'entre elles, les référentiels de l'existant ont été validés, ce qui permettra de procéder aux premières améliorations dès 2006.

Lancée en septembre avec le but d'assurer la sécurité juridique des marchés communautaires, la réduction des délais de procédures et l'amélioration des capacités d'anticipation de la Cub, la nouvelle démarche Qualité des marchés publics a réuni en groupes de travail des agents des vingt directions concernées, des membres de l'équipe qualité ainsi qu'un consultant extérieur. Ensemble, ceux-ci ont établi un



Usine de traitements des eaux du Clos de Hilde à Bègles

état des lieux complet des procédures actuelles, depuis la validation des choix de la procédure jusqu'aux notifications des marchés en passant par la rédaction des dossiers de consultation. Ce référentiel qui répertorie les dysfonctionnements et identifie des pistes de progrès a été validé en décembre. Cette base de travail permettra en 2006 d'établir et de mettre en œuvre le plan d'amélioration préalable à la démarche de certification.

Des politiques publiques bien évaluées

Conformément au programme pluriannuel d'évaluation des politiques communautaires arrêté pour les années 2005-2007, plusieurs évaluations ont été entreprises, en particulier sur les axes prioritaires de la politique communautaire et la mise en œuvre de ses documents cadres. Trois temps forts ont ponctué la réflexion menée sur l'attractivité de l'agglomération : un séminaire qui a réuni en avril à Bordeaux une cinquantaine de représentants des institutions publiques locales autour du thème des éléments constitutifs de cette attractivité ; un recensement complet des équipements d'intérêt d'agglomération



Soudure d'un rail de la 2^e phase du tramway à Mérignac

et une étude menée avec l'agence d'urbanisme A'urba sur les disponibilités foncières des zones d'activités. L'évaluation mutipartenariale du PDU (Plan des déplacements urbains) menée à mi-parcours a permis de dresser l'état des lieux des réalisations et d'élaborer un plan d'action pour en

améliorer le pilotage, la mise en œuvre ainsi que la communication, et préparer sa révision. Parallèlement, une évaluation des Plans de déplacements des entreprises (PDE) et des établissements publics de l'agglomération a permis de relancer leur mise en œuvre et leur développement. Enfin, une étude de recherche-action a porté sur la contribution du PDU à une plus grande cohérence entre les politiques de déplacements et celles de l'aménagement urbain et sur ses apports pour la mobilisation des acteurs institutionnels et des usagers. Plusieurs autres travaux ont été menés qui ont notamment porté sur la définition des critères d'évaluation des aménagements de voirie et d'assainissement, les coûts des travaux de voirie, l'évolution des compétences de la Cub ou l'évaluation du nouvel intranet communautaire.

Des efforts de réduction des coûts

Des efforts ont été entrepris tous azimuts pour réduire le coût des projets communautaires et optimiser les dépenses de fonctionnement des services.



Parc-relais Arts et Métiers à Talence

En termes d'investissements, des économies d'envergure ont été réalisées sur les phases 1 et 2 du tramway tant au niveau de la conception du projet (recherche d'une solution économique de franchissement des écluses, passage à niveau de la place Ravésies, révision de la position et du parti pris architectural du centre de maintenance...) que de sa mise en œuvre (utilisation de ballast, maintien de réseaux trop onéreux à déplacer, bons résultats enregistrés sur certains appels d'offres). Les marges financières ainsi dégagées ont permis de prendre en compte des demandes d'extension de programme sans que le budget alloué soit revu à la hausse : doublement de la capacité des parcs relais de Bassens, Carbon-Blanc et Floirac, réalisation d'une station supplémentaire rue Achard, pavage des trottoirs autour des écluses et acquisition de six nouvelles rames longues. En interne, le chantier de restructuration des ateliers de Latule a connu une première phase de réalisation. Opérés sans rupture d'exploitation grâce à une planification coordonnée des services, les travaux effectués permettent déjà de rationaliser l'utilisation des surfaces. En termes de dépenses de fonctionnement deux chantiers majeurs ont été lancés. La régie du restaurant communautaire a initié la création d'un groupement de commandes

des achats de denrées alimentaires avec 17 établissements de Bordeaux et des communes avoisinantes représentant 12 000 repas/jour. Ce groupement coordonné par la Cub a passé un appel d'offres européen de plus de 3 M€ d'achats qui a permis d'enregistrer des baisses de tarifs allant jusqu'à 20 %. De son côté, la nouvelle direction Centrale des achats et marchés s'est penchée sur l'élaboration d'une politique d'achats axée sur la recherche d'une nouvelle efficacité à la fois économique (recherche du juste prix et optimisation des postes de dépenses), sociale (insertion par l'activité économique) et environnementale (éco responsabilité).



Usine de traitement des déchets Astria, à Bègles

Un contrôle renforcé des délégataires

La mise en place en 2005 d'une inspection générale, constituée d'une équipe renforcée et pluridisciplinaire regroupant des compétences en analyse financière, comptabilités publique et privée, commissariat aux comptes et droits des contrats de délégations a permis de réaliser le contrôle en profondeur des délégations de Services Publics.

Outre les audits techniques, cinq analyses économiques et financières complètes ont été menées sur les activités du Fermier du réseau de chaleur SETGI, de la Connex en charge du réseau Tbc, de La Lyonnaise des eaux, délégataire du Service de l'eau et du Service d'assainissement et de la société Astria délégataire du Service de tri et d'incinération des déchets. Chacune de ces démarches a permis à la Cub d'opérer un certain nombre de recadrages techniques, qualitatifs ou financiers et d'imposer de nouvelles méthodes de suivi d'exécution des contrats assorties de la mise en œuvre effective des primes ou pénalités prévues aux contrats. Parallèlement, la Commission de contrôle de la Communauté urbaine de Bordeaux a initié la réalisation de quatre audits sur les frais de déplacement, la TLE (Taxe locale d'équipement), le patrimoine et le laboratoire.

27 communes en partage



27 communes en partage

Établissement de coopération intercommunale, la Communauté urbaine de Bordeaux est par nature indissociable et complémentaire des 27 communes qui la composent et qui, chacune, constitue l'interlocuteur privilégié de ses habitants. Ancrée dans la vie des territoires communaux par ses équipements et ses services publics, la Cub se doit d'agir dans la proximité. Responsable de l'équilibre global de l'agglomération, elle doit veiller à l'équité de son action.

En 2005, d'importants efforts ont été consacrés au développement du dialogue et à la mise en place d'outils de rapprochement.

Construire l'agglomération dans le dialogue intercommunal

Composée de 27 communes de tailles et de profils très divers (215 363 habitants à Bordeaux et 1 055 à Saint-Vincent-de-Paul), la Communauté urbaine de Bordeaux a choisi de permettre à chacune de mieux faire entendre sa voix dans le concert communautaire. Divers outils d'information et de dialogue ont été initiés afin d'assurer une meilleure prise en compte des préoccupations quotidiennes de chacune.

Conformément à ses engagements, le Président de la Cub a entrepris la visite des 27 communes, allant à la rencontre des élus de Saint-Médard-en-Jalles (mars), Saint-Vincent-de-Paul et Saint-Louis-de-Montferrand (avril), Saint-Aubin-de-Médoc (septembre) et Floirac (décembre) pour un temps de dialogue et d'échanges de points de vue.

Simultanément, une nouvelle politique de contractualisation a été élaborée en vue de développer une approche novatrice de l'action communautaire fondée non plus sur une logique d'intervention mais sur une logique de projet. Le document cadre des futurs contrats territoriaux a été rédigé pour arrêter les objectifs de cette contractualisation, en préciser le contenu «type» et les phases de sa mise en œuvre, organiser, dans les quatre grands domaines de compétences de la Cub, l'articulation des interventions communautaires et communales.

La synergie des outils d'information et de communication

Pour permettre à chacune des 27 communes d'être régulièrement informée de son action, la Communauté urbaine de Bordeaux a développé des outils collaboratifs qui contribuent à assurer la mise en cohérence des données locales et intercommunales et à établir le dialogue entre les services.

Répondant à la demande de plusieurs mairies, le projet d'intranet d'agglomération mené en partenariat avec onze communes pilotes a été lancé en novembre. Maître d'ouvrage, la Cub s'est chargée de son déploiement progressif auprès des services d'Ambarès-et-Lagrave, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Gradignan, Le Bouscat, Mérignac, Pessac, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Médard-en-Jalles et Talence. Après un premier semestre test, cette nouvelle plateforme de travail collaboratif sera généralisée en 2006 à l'ensemble des communes et son contenu enrichi.

Divers outils de diffusion des informations techniques ont été déployés en cours d'année. L'orthophotographie 2004 a été découpée et chaque commune a reçu la partie qui la concernait. Le PLU Vecteur a également été transmis afin que chacune en étudie le couplage (plans) avec ses logiciels d'instruction des permis de construire. Enfin, une mise à jour des données a été communiquée aux 23 communes équipées d'un Système d'information géographique (SIG), tandis que les 4 autres se sont vues dotées d'un logiciel de visualisation qui leur permet désormais de consulter les données qui les concernent.

Fiscalité: la carte de la solidarité intercommunale

Adopté en 2000, le régime fiscal de la Taxe professionnelle unique (TPU) tend à unifier l'attractivité des territoires de l'agglomération bordelaise par le lissage progressif des différentiels de taux d'imposition. Son adoption a entraîné, de fait, une amplification de la fonction de redistribution de la Communauté urbaine. En 2005, les dépenses dites « de redistribution » de la Cub se sont élevées à 83,3 M€ :

- 54,4 M€ ont été versés à certaines communes au titre de l'attribution de compensation.
- 21,7 M€ ont été mandatés aux 27 communes au titre de la Dotation de solidarité communautaire (DSC). En dépit d'une diminution des bases de la taxe professionnelle enregistrée en 2004, la Communauté urbaine de Bordeaux a maintenu en 2005 le montant de la DSC versée à chaque commune, préférant prendre à sa charge le différentiel (soit environ 1,5 M€) plutôt que risquer de mettre en difficulté un certain nombre de ses partenaires. La dotation moyenne versée s'est élevée à 32,33€ par habitant pour une moyenne des communautés urbaines de 23,32€.
- 7,2 M€ ont été prélevés sur le produit de la taxe professionnelle communautaire au profit du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP). Dans le même temps, la Cub a reçu de certaines communes une attribution de compensation de 14,4 M€. Le montant net des dépenses affectées à la Cub à la redistribution des produits de la TPU s'est donc élevé en 2005 à 68,9 M€.

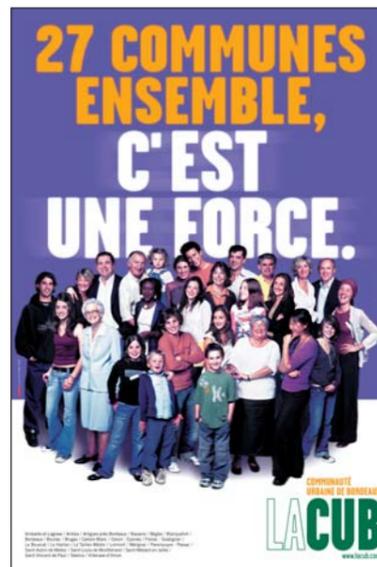


Résidence Square Paul Bert à Bassens (Aquitanis)

Une répartition équitable des investissements d'aménagement

Ensemble, et chacune dans ses domaines de compétences, la Communauté urbaine de Bordeaux et ses communes membres agissent pour accueillir les populations, leur offrir les équipements et les services nécessaires, développer les territoires. Mais il appartient à la Cub de veiller à l'équilibre général de l'agglomération en soutenant équitablement les projets communaux. En 2005, ses subventions d'équipements et fonds de concours aux communes se sont élevées à 27,2 M€ (hors mouvements et opérations d'ordre) soit une progression de +63,76 % par rapport à 2004 (16,6 M€). La répartition des participations communautaires à l'aménagement des territoires (voir tableau) fait naturellement apparaître une prépondérance des dépenses sur la ville centre, à hauteur de 4,9 M€ soit 37 % des sommes mandatées. Onze autres communes ont obtenu le soutien de la Cub pour des projets en cours, dont 3 pour un montant supérieur à 1 M€: Pessac (ZAC

du centre-ville), Mérignac (ZAC du centre-ville) et Bègles (ZAC Quartier de la Mairie). Par ailleurs, 10,9 M€ de crédits ont été alloués à des acquisitions ou démolitions réalisées dans le cadre de projets menés conjointement avec 22 communes. 56 actes d'acquisitions ont été signés à Mérignac, (tramway phase 2), 44 à Bordeaux, 33 à Eysines, 27 à Pessac, et 23 à Blanquefort. 94 démolitions ont été effectuées dont 16 pour la seule ZAC Ravezies à Bordeaux.



Répartition des crédits mandatés pour des opérations d'aménagement (%)	
Bordeaux	37 %
Pessac	17 %
Mérignac	11 %
Bègles	8 %
Floirac	7 %
Saint-Médard-en-Jalles	6 %
Talence	5 %
Cenon	2 %
Lormont	1 %
Ambarès-et-Lagrave	1 %
Bassens (centre-bourg)	5 %
Eysines (centre-bourg)	5 %

Montant des participations communautaires à la maîtrise du foncier	
Bordeaux	2 322 918 €
Lormont	1 427 909 €
Le Haillan	1 348 360 €
Bassens	803 233 €
Pessac	859 834 €
Blanquefort	765 410 €
Mérignac	714 050 €
Le Taillan-Médoc	469 751 €
Ambarès-et-Lagrave	321 331 €
Gradignan	303 833 €
Bègles	262 130 €
Carbon-Blanc	279 415 €
Cenon	221 991 €
Saint-Médard-en-Jalles	249 498 €
Le Bouscat	269 570 €
Floirac	72 944 €
Talence	66 199 €
Saint-Aubin-de-Médoc	65 415 €
Eysines	51 335 €
Bruges	24 618 €
Parempuyre	9 883 €
Villenave-d'Ornon	1 870 €

Favoriser la mixité sociale par la solidarité territoriale

Soucieuse de reconstruire l'agglomération dans un esprit de mixité sociale et de solidarité territoriale, la Communauté urbaine de Bordeaux s'est fixé pour objectif de mieux répartir les différents types de logement sur l'ensemble des

27 communes. En rive droite où le taux de logements conventionnés est souvent supérieur à 50 %, les opérations de renouvellement urbain doivent introduire des programmes de logements privés ou d'accession sociale à la propriété. À l'inverse, dans les communes où ce taux est inférieur à 20 %, les nouveaux programmes devraient comporter une majorité de logements conventionnés. Afin d'aider ces communes déficitaires à atteindre ces objectifs, le Plan d'urgence pour le logement, adopté le 25 mars à l'unanimité du Conseil de communauté, organise la montée en puissance des aides communautaires autour de nouvelles clés de répartition. En 2005, 1,2 M€ ont été affectés aux communes déficitaires en logement et une nouvelle enveloppe budgétaire abondée à hauteur de 2,4 M€ est venue soutenir l'action des communes prioritaires du contrat de ville (hors GPV) permettant ainsi de donner un sérieux coup d'accélérateur à la rénovation de 36 quartiers.

Cession aux sociétés et offices d'HLM		
Bordeaux	16 387 m ²	2,29 M€
Bruges	11 364 m ²	1,01 M€
Cenon	23 583 m ²	578 186 €
Floirac	14 316 m ²	283 743 €
Mérignac	5 046 m ²	gratuit
Pessac	810 m ²	440 397 €
Saint-Médard-en-Jalles	147 m ²	3 675 €

pour la gestion du domaine public, 1,6 M€ pour la gestion du trafic (feux et réseau de régulation), 1,4 M€ pour la signalisation et 1,4 M€ pour la maintenance du patrimoine. Les dépenses de fonctionnement pour l'entretien du patrimoine se sont élevées à 13,3 M€ (maintenance de la signalisation lumineuse, entretien de la signalisation routière, sauvegarde des chaussées, travaux curatifs du train routier et entretien des ouvrages d'art). L'ensemble des 27 communes a bénéficié de cet effort dont six pour un montant d'investissement supérieur à 1 M€.

Voirie : 25 M€ pour une circulation fluide et sûre

Responsable de la maintenance et de l'entretien des 2 400 km de voirie du domaine public routier de l'agglomération, la Communauté urbaine de Bordeaux a mandaté, en 2005, 25,8 M€ dont 16,4 M€ en travaux de voirie, 3,8 M€



Répartition des dépenses de voirie mandatées en 2005	
Ambarès-et-Lagrave	273 928 €
Ambès	472 755 €
Artigues-Près-Bordeaux	615 952 €
Bassens	193 662 €
Bègles	500 302 €
Blanquefort	982 281 €
Bordeaux	6 944 759 €
Bouliac	427 027 €
Bruges	422 533 €
Carbon-Blanc	276 125 €
Cenon	543 623 €
Eysines	767 682 €
Floirac	382 440 €
Gradignan	826 165 €
Le Bouscat	566 728 €
Le Haillan	391 720 €
Le Taillan-Médoc	1 058 970 €
Lormont	517 002 €
Mérignac	1 598 609 €
Parempuyre	50 323 €
Pessac	1 778 041 €
Saint-Aubin-de-Médoc	221 193 €
Saint-Louis-de-Montferrand	587 859 €
Saint-Médard-en-Jalles	504 770 €
Saint-Vincent-de-Paul	393 359 €
Talence	1 197 002 €
Villenave-d'Ornon	1 223 102 €
Opérations non localisées	2 100 000 €



Centre-ville de Talence

synergie locale et partenariat sans frontières

Résidence Secundate à Cenon (Aquitanis)



synergie locale et partenariat sans frontières

La Communauté urbaine de Bordeaux a choisi d'inscrire son action dans une stratégie d'ouverture qui vise à soutenir ses projets et à renforcer le rôle et la place de l'agglomération bordelaise à l'échelle nationale et internationale.

L'année 2005 a été marquée par le rapprochement avec le Département de la Gironde, la Région Aquitaine et les institutions publiques pour une meilleure mise en cohérence des projets et des financements. Hors des frontières nationales, la Cub a joué la carte de l'intégration européenne et des coopérations internationales de partage d'expertises.

Intermodalité : l'ouverture des territoires de compétences

Entité à part entière, la Communauté urbaine de Bordeaux est également territoire de Gironde et d'Aquitaine. Dans de nombreux domaines – économie, logement, accessibilité, transports, circulation, grands projets structurants –, le quotidien de ses habitants et l'avenir de l'agglomération dépendent aussi de l'action du Conseil général et du Conseil régional dont les compétences traversent son territoire.

En matière de transports collectifs, une convention particulière avec le département de Gironde permettait déjà aux élèves domiciliés hors de la Cub d'utiliser ses circuits scolaires ; réciproquement, certains élèves habitant la Cub et scolarisés en dehors peuvent bénéficier des circuits organisés par le Conseil général.

Depuis 2005, l'ensemble des utilisateurs du réseau ordinaire Tbc bénéficie des fruits du rapprochement noué avec la région et le département. La mise en œuvre de la carte Modalis, titre de transport unique TER/Car/Bus/Tram permet à ses détenteurs de circuler librement sur ces divers réseaux tout en bénéficiant de tarifs intéressants. Cette démarche collective de développement de l'intermodalité a également abouti en juillet à la signature d'une convention d'obligations réciproques entre la Cub et le Conseil général, convention qui bénéficie aux usagers tout en permettant aux deux partenaires de partager les frais :

- information et vente de titres de transport du réseau interurbain dans les espaces « accueil Tbc » Quinconces, Buttinière, Gambetta pour un coût de 110000€ pris en charge par le Conseil général,
- mise à disposition à Buttinière d'un local d'exploitation réservé aux cars interurbains, le Conseil général remboursant à la Cub le coût d'aménagement,
- mise à disposition d'arrêt pour les cars interurbains aux pôles d'échanges Quinconces, Buttinière et Peixotto,
- partage des frais d'entretien et de maintenance des pôles Buttinière et Peixotto.

Toujours dans le domaine de la circulation, mais cette fois-ci automobile, la Cub a engagé des négociations avec le Conseil général de la Gironde pour le transfert de 130 km de routes départementales. Objectif : maîtriser l'aménagement et la remise en état de ce réseau de voirie dans le cadre du nouveau plan de circulation.

Un logement pour tous, tous pour le logement !

Si la Communauté urbaine de Bordeaux s'est fixée pour objectif prioritaire d'offrir à tous les habitants de l'agglomération un logement décent dans un esprit de mixité sociale, elle sait que seule la mobilisation coordonnée de tous les acteurs de l'habitat et du logement lui permettra d'aller vite et de réussir. Quelques mois après l'adoption du Plan d'urgence pour le logement, un centre Habitat et politique de la ville a été créé au sein de ses services pour suivre l'évolution de la production de logements conventionnés en lien avec l'État, les communes, le Conseil général et les bailleurs. Un effort considérable a par ailleurs été réalisé pour initier de nouveaux rapprochements et organiser la mise en cohérence des objectifs et





moyens de tous les acteurs. Deux d'entre eux ont abouti en 2005.

La convention partenariale conclue avec l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) permet de coordonner son intervention sur le territoire communautaire avec les projets de la Cub. Sept opérations de renouvellement urbain sont concernées : Yves Farges à Bègles, Saint-Jean à Bordeaux, 8 mai 45 à Cenon, Carriet à Lormont et Le Bousquet à Bassens, Gécicart à Lormont, Libération à Floirac – ainsi que deux opérations menées dans le cadre de contrat de ville – Grand Caillou à Eysines et Châtaigneraie à Pessac.

La coordination avec les bailleurs sociaux a elle aussi fait l'objet d'accords spécifiques. Un contrat d'objectifs signé en mars garantit la cohérence entre les orientations définies par la Cub et les objectifs de développement et de gestion patrimoniale d'Aquitanis, son

OPAC HLM (Office public d'aménagement et de construction), de Domofrance et de Clairsienne. Une convention financière, dont la Caisse des dépôts et consignations est également signataire, organise la globalisation des aides et financements destinés aux bailleurs. Valable deux fois trois ans, celle-ci permet de simplifier les procédures et de définir les engagements pluriannuels des partenaires.

Enfin, la Communauté urbaine s'est portée candidate à la délégation des crédits de l'État dans le domaine de l'aide à la pierre. Elle espère ainsi pouvoir disposer dès 2006 de la maîtrise de la programmation, de l'attribution et de la gestion de ces fonds. Également candidate à la subdélégation de l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), elle devrait pouvoir, demain, instruire les aides et paiements dédiés à l'amélioration du parc privé.

Ensemble pour construire la capitale de toute une région

Dans la compétition des territoires, l'agglomération bordelaise a un devoir : être la capitale de l'Aquitaine en développant avec ses partenaires territoriaux des projets à fort impact économique.

En 2005, une convention conclue avec RFF a permis de lancer sur le SIM d'Hourcade un programme d'aménagement d'environ 20 hectares pour accueillir les activités de la Sernam et d'opérateurs industriels. L'accroissement d'activité attendu renforcera ce pôle logistique métropolitain qui s'inscrit dans le cadre de la politique nationale et régionale en faveur du doublement du trafic ferroviaire à l'horizon 2015 et du report modal du transport routier de marchandises.

Autre dossier important pour l'agglomération comme pour la Région : le « projet Campus » pour lequel les deux partenaires se sont conjointement engagés à hauteur de 762 245€ chacun, la participation de l'État s'établissant à plus d'1,5 M€. Dessiné par l'architecte japonaise Tania Concko, ce futur campus renforcera l'attractivité d'un pôle de formation qui figure déjà parmi les plus grands et les plus réputés d'Europe :



70 000 étudiants, 6 500 professeurs, 4 universités, 4 IUT et 16 grandes écoles associées à des laboratoires et structures de recherche de renommée mondiale. Une convention cadre a également été négociée en 2005, avant d'être signée le 13 janvier 2006 avec le Conseil général de Gironde afin de fixer le cadre d'actions communes en matière de logement social, de politique foncière, emploi, grandes infrastructures, déchets ménagers résiduels, eau, haut débit, Agenda 21...

La culture des réseaux de partenariats

Pour assurer le rayonnement international de l'agglomération bordelaise et en faire un territoire attractif pour l'emploi et l'innovation, la Communauté urbaine de Bordeaux apporte son soutien aux acteurs du développement local et inscrit son action dans un réseau international de coopération.

Au cours de l'année, les relations engagées avec les principales associations de développement économique ont été renforcées et de nouvelles conventions pluriannuelles de programmes et de financements ont été conclues avec des organismes intervenant sur des



thématiques ou des filières soutenues par la Cub. La Communauté urbaine a ainsi renouvelé son soutien au BRA, agence de développement économique de Bordeaux et de la Gironde, dans le cadre du plan de financement arrêté pour la période 2003-2006, et adhéré à l'agence 2ADI, Agence Aquitaine de développement industriel.

À l'international, l'année a été ponctuée de plusieurs rendez-vous organisés autour de thèmes essentiels du développement de l'agglomération. Les « déplacements alternatifs et le véhicule électrique » ont été au cœur d'un séminaire organisé en novembre à Wuhan avec des scientifiques et des industriels chinois. Dans le même temps, la Cub a reçu le maire de Riga et le ministre letton des Transports sur les thèmes du tramway et de la requalification urbaine. L'aménagement de centres-villes, la planification urbaine, les transports, l'eau et l'assainissement ont pour leur part ponctué une série de rencontres franco-vénézuéliennes. Seule agglomération de France engagée dans une coopération décentralisée avec les collectivités de ce pays, l'agglomération bordelaise y bénéficie d'un rôle et d'un rayonnement unique qu'est venue renforcer la signature d'un nouvel accord-cadre.



Le choix de l'Europe

Déterminée à situer l'agglomération bordelaise parmi les grandes métropoles européennes, la Communauté urbaine de Bordeaux a intensifié sa politique de contractualisation.

En 2005, la mission Europe de la Cub a déposé 11 dossiers de demandes de subventions Feder. Les fonds reçus (5 M€) lui ont permis de poursuivre des grands projets structurants, notamment en matière de déplacements, les pôles intermodaux de Pessac et de Bordeaux Saint-Jean obtenant 4,5 M€ (25 % des opérations). Dans le cadre du programme Feder-Urbain II (2000-2006), la requalification du cours Gambetta à Cenon-Floirac a été co-financée à hauteur de 255 000€ (20 % de l'opération). Enfin, 380 000€ ont été alloués par d'autres programmes européens (Interreg III notamment).

Seule agglomération de France à participer au groupe de travail sur les relations ville/fleuve dans le cadre du projet Riverlinks – Interreg IIIC, la Cub a reçu, en juin, les représentants de ces cinq villes partenaires (Florence, Dresde, Brême, Séville et Tallin). Une rencontre semestrielle qui permet notamment à la Cub de bénéficier de retours d'expériences précieux pour le développement de son attractivité « environnementale ».

compte administratif 2005

2005, un haut niveau d'investissement

Quatrième compte de la mandature, le Compte administratif 2005 correspond également au cinquième exercice sous le régime fiscal de la TPU. Ce document comptable traduit en chiffres les actions menées par la Communauté urbaine de Bordeaux dans ses divers domaines de compétence, actions retracées dans la première partie du présent rapport d'activités, tout en veillant à maîtriser sa situation financière. Le compte administratif se caractérise par :

Un volume de dépenses et de recettes encore élevé

- En 2005, la Communauté urbaine confirme à nouveau son rôle d'acteur majeur dans le développement local et le soutien de l'emploi.
- Les recettes et dépenses réelles atteignent, en effet, respectivement 1 169 936 772€ et 954 875 935€ permettant de dégager :
 - un résultat de clôture de 215 060 837€ en augmentation de 7 962 301€ par rapport à 2004 (207 098 537€),
 - et un résultat net, après prise en compte des restes à réaliser, de 96 143 161€ pour 79 087 784€ en 2004.
- Hors résultats antérieurs et dépenses de redistribution, les dépenses nettes s'élèvent à 814 777 811€ en légère diminution (-0,61%) par rapport à 2004.

Des recettes de fonctionnement en progression sensible

- Hors reprise des résultats de l'exercice précédent (93 810 448€) les recettes réelles nettes, c'est-à-dire après déduction de l'ensemble des flux à reverser dans le cadre de l'application du régime de la TPU (83 397 492€), s'élèvent à 992 728 832€ en baisse de 7,71% par rapport à 2004.
- Les seules recettes nettes de fonctionnement s'établissent à 801 050 600€. Elles progressent de 6,26% et hors flux de redistribution de 7,17% en raison, notamment, de l'évolution du produit du versement transport et de celui de la taxe professionnelle, situation plus favorable que celle enregistrée entre 2004 et 2003 qui avait vu les recettes nettes de fonctionnement évoluer de seulement 1,74%.

En 2005, le produit de la Taxe professionnelle (302 946 660€) évolue de 4,68% par rapport au produit perçu en 2004 (289 392 527€), le produit 2005 comprenant un montant de rôles supplémentaires de 12 488 088€. Hors rôles supplémentaires, l'évolution du produit de la TP est de 4,88% entre 2005 (290 458 572€)

et 2004 (276 943 367€) mais de 3,59% par rapport au produit perçu en 2003 (280 398 780€) (diminution enregistrée en 2004 due à une optimisation à la baisse des bases d'un établissement dominant).

Pour la deuxième année consécutive, l'évolution des bases de TP de la Communauté urbaine a été plus favorable que celle obtenue au niveau de l'ensemble des communautés urbaines (+ 2,0% en 2005 et 1,6% en 2004) et à celle constatée sur l'ensemble du territoire national (+ 2,1%).

- En 2005, la part du produit de la Taxe professionnelle (302 946 660€) représente 37,82% des produits de fonctionnement (801 050 600€) pour 38,39% en 2004 tandis que les dotations de l'État (DGF + DGD + compensations fiscales), qui évoluent de 2,04%, continuent de diminuer dans ces mêmes produits (25,05% pour 26,09% en 2004).
- Le produit de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) (60 237 982€) qui progresse à taux constant de 3,02% en 2005 (pour 4,92% en 2004) représente 7,52% des produits de fonctionnement (pour 7,76%) en 2004. La progression observée en 2005 est moindre que l'évolution moyenne enregistrée au niveau des communautés urbaines (+ 4,3%).
- Le produit du versement transport (107 085 717€) dont la progression (+ 17,51%) tient compte de la majoration du taux de 1,55% à 1,75% au 1^{er} janvier 2005 représente 13,37% des produits de fonctionnement pour 12,09% en 2004. À taux constant par rapport à celui de 2004 (1,55%) le produit évolue de 4,08%, progression moins dynamique toutefois que celle enregistrée en 2005 au niveau de la moyenne des 13 communautés urbaines qui perçoivent cette taxe (+ 6,1%).

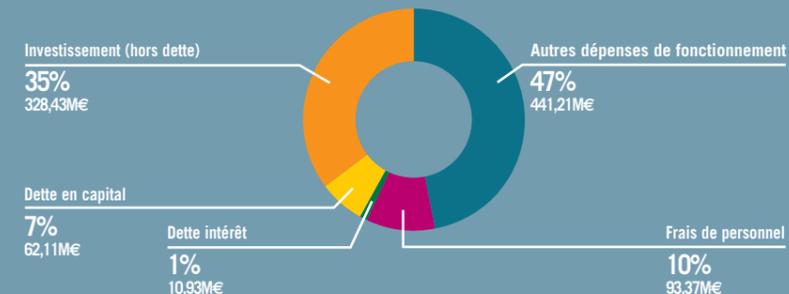
Un niveau d'équipement réalisé qui demeure élevé

- Bien qu'en léger retrait par rapport à 2004 (307 637 919€), le niveau des investissements mandatés en 2005 (292 498 621€) n'en demeure pas moins très significatif. La baisse provient

essentiellement des dépenses liées au tramway et coïncide avec l'achèvement de la 1^{re} phase et les premières dépenses liées aux travaux préparatoires de la 2^e phase.

- La Communauté urbaine n'en a pas moins investi dans ses autres domaines de compétence puisque, hors les dépenses afférentes au tramway, les dépenses d'investissements réalisées dans les autres secteurs se sont élevées à 221 944 094€ (pour 191 495 458€ en 2004) soit, en dehors de l'année exceptionnelle qu'a représenté l'année 2003, le meilleur résultat enregistré depuis 2000.
- Avec près de 395€ par habitant, la Communauté urbaine arrive en tête, en matière de dépenses d'équipement, des quatre communautés urbaines «obligatoires», à égalité avec Strasbourg et devant Lyon (339€) et Lille (271€).
- Les crédits mandatés dans le domaine des transports, de la voirie et de l'assainissement EU/EP (Eaux usées/Eaux pluviales), de l'urbanisme et de la Politique de la ville représentent en 2005, 240 759 189€ soit 82,31% du total des investissements mandatés.
- Avec 73 134 468€ mandatés, les transports occupent toujours (et depuis 2001) la première place dans les investissements communautaires, suivis de la voirie (67 893 522€), de l'assainissement EU/EP (62 396 864€) et de l'urbanisme, l'aménagement urbain et la Politique de la ville (37 334 396€).
- Avec 15 521 447€ le domaine du Développement économique poursuit sa progression (5,31% des crédits mandatés pour 10 799 024€ en 2004 et 7 202 350€ par exemple, en 2002).
- Le volume des investissements mandatés sur la période 2001 à 2005 inclus, soit 1 640 396 584€ donne la mesure de l'effort d'équipement déployé par la Communauté urbaine ces dernières années pour améliorer le cadre et la qualité de vie de ses habitants. Sur les exercices 2004 et 2005, le montant s'est élevé à 600 136 540€ soit une moyenne annuelle de 300 068 270€.
- Par rapport aux crédits prévus, le taux de consommation s'améliore légèrement avec 45,72% pour 44,89% en 2004.

Dépenses - Grandes masses



La fonction de redistribution du budget communautaire

L'adoption du régime fiscal de la Taxe professionnelle unique a eu pour effet d'amplifier la fonction de redistribution de la Communauté urbaine.

En 2005, les dépenses dites « de redistribution » se sont élevées à 83 397 492€ pour 84 229 316€ en 2004 :

- 54 446 237€ ont été versés au titre de l'attribution de compensation à certaines communes,
- 21 720 365€ ont été mandatés aux communes au titre de la dotation de solidarité communautaire,
- 7 230 890€ ont été prélevés sur le produit de la taxe professionnelle communautaire au profit du FDPTP (Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) (pour 6 811 785€ en 2004).

Le montant d'attribution de compensation versé à la Communauté urbaine par certaines communes s'est élevé en 2005 à 14 478 965€ d'où, pour ce poste, une charge nette pour la Communauté urbaine de 39 967 272€ et un total net global de charges de redistribution de 68 918 527€ (39 967 272€ + 21 720 365€) pour 70 089 496€ en 2004.

En 2005, chaque commune a perçu le même montant de dotation de solidarité communautaire qu'en 2004. En 2005, l'enveloppe consacrée à la DSC a représenté en moyenne une dotation de 32,33€ par habitant, pour une moyenne des communautés urbaines de 23,32€.

Des dépenses de personnel maîtrisées

En 2005, les dépenses de personnel (93 369 516€) évoluent de 3,70% notamment sous l'effet, en année pleine, des recrutements effectués en 2004 et de nouveaux recrutements réalisés en 2005. Ce poste progresse moins vite que l'évolution moyenne constatée en 2005 dans l'ensemble des communautés urbaines (+5%).

Une contribution au budget du SDIS encadrée par la loi

Cette contribution (49 689 107€) suit la variation de l'indice des prix à la consommation. En 2005, elle a progressé de 2,40% pour 2,04% en 2004.

Un déficit global du réseau Tbc en augmentation mais un déficit structurel en baisse

- En augmentation de 2,27% pour 2,51% en 2004, le déficit global du réseau Tbc s'élève, en 2005, à 91 654 437€ pour 89 622 659€ en 2004. Ce déficit résulte de la différence entre une contribution forfaitaire d'exploitation (Bus + Tramway) de 123 438 236€ (+5,71%) et des recettes tarifaires de 31 783 799€ en hausse de 17,07%.
- Le déficit structurel, c'est-à-dire hors les effets du volet des incitations tarifaires et des mesures sociales chiffrées à 20 889 135€, s'établit fin 2005

à 70 765 302€ pour 72 738 725€ en fin 2004, soit une réduction de 2,71%.

Des dépenses d'environnement importantes qui pèsent dans le budget communautaire

• En attendant la mise en place d'un budget annexe en 2007, cette activité fait ressortir, en 2005, un coût global (investissement, fonctionnement et reports compris) de 90 885 679€ dont 87 141 578€ pour le fonctionnement avec un taux de couverture par le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (60 237 982€) de 69,76%.

Des dépenses de fonctionnement en nette décélération

Hors frais financiers, fonds de concours et subventions d'équipement, les dépenses réelles de fonctionnement (507 339 667€) évoluent de 1,11% pour 5,30% en 2004 (501 773 290€).

Les charges courantes de fonctionnement des services (142 955 352€) en 2005 pour 143 212 599€ en 2004 enregistrent une diminution de 0,18%, constituant une rupture avec les exercices précédents.

Hors les dépenses réalisées sur les budgets annexes « Lotissements », « ZAC » et « Caveaux » qui ont une finalité de production économique de biens destinés à la vente et qui fluctuent d'un exercice à l'autre en fonction des travaux d'aménagement décidés, ces mêmes dépenses s'élèvent à 138 407 150€ pour 140 774 268€ en 2004. Elles enregistrent une diminution encore plus nette de 2 467 118€ (- 1,75%).

Des restes à réaliser en diminution

Pour la première fois par rapport aux années passées, les restes à réaliser de dépenses d'investissement même s'ils demeurent encore importants enregistrent, en 2005, une diminution de près de 5%. Il en est de même des restes à réaliser de recettes essentiellement constituées de prévisions d'emprunts gagées par des lettres et contrats de réservation de crédits auprès d'établissements financiers. Ces restes à réaliser d'emprunts (160 969 999€) enregistrent une baisse de près de 24% par rapport à ceux constatés au Compte administratif 2004.

Une nouvelle baisse de l'endettement

Au 31 décembre 2005, l'encours de la dette (395 221 981€) est en diminution par rapport à celui apparaissant au 31 décembre 2004 (447 977 824€).

- Limitée, une nouvelle fois, dans son évolution en raison d'économies importantes réalisées sur les frais financiers, l'annuité acquittée au titre de l'année

2005 (73 036 256€) se présente à nouveau en diminution (- 6,42%) par rapport à celle payée en 2004 (78 046 823€). Mais cette diminution est relative eu égard aux emprunts restant à mobiliser.

- Le ratio de capacité de désendettement ressort fin 2005 à 1,55 an et hors l'effet des fonds de concours et subventions d'équipement sur l'autofinancement brut, à 1,40 année. Enfin, avec 10 637 200€ en 2005 est l'année de réalisation du plus faible montant d'emprunts et avances depuis au moins 1996.

Une épargne brute et une épargne nette en progression

En 2005, l'épargne brute (255 543 614€) et l'épargne nette (193 438 239€) progressent par rapport à leur niveau de 2004 pour représenter respectivement 31,90% et 24,15% des recettes de fonctionnement pour 29,64% et 20,84% en 2004.

Un excédent d'actif en baisse

Toutes sections confondues, le niveau d'excédent d'actif disponible et utilisable au budget supplémentaire 2006 s'élève à 66 444 645€ (pour 68 753 520€ fin 2004). Il se répartit à raison de 11 956 080€ en section d'investissement et de 54 388 565€ en section de fonctionnement.

Il pourra servir à financer des dépenses nouvelles et à réduire les prévisions de réalisation d'emprunts au budget supplémentaire 2006.

Les grands indicateurs financiers 2005

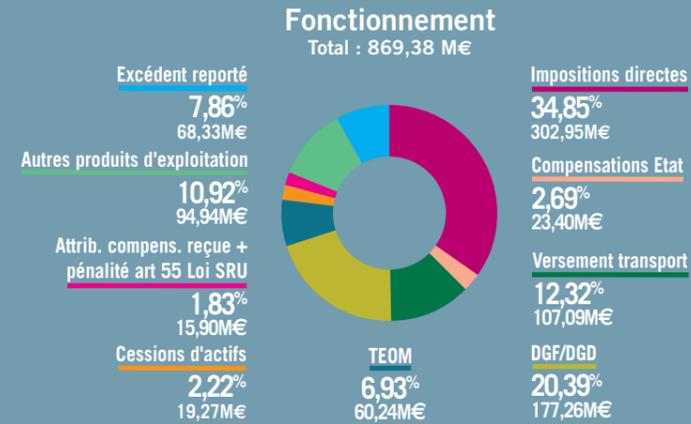
- **Service de la dette :** (annuité de la dette/produit de fonctionnement) : 9,12 %
- **Capacité dynamique de désendettement :** (encours de la dette/épargne brute) en budgets agrégés (Budget Principal + budgets Annexes) : 1,55 année
- **Encours de la dette/recettes fiscales :** 1,21 année
- **Emprunts et avances de l'exercice/dépenses d'équipement :** (y compris fonds de concours et subventions d'équipement) : 3,64 %
- **Capacité d'épargne :** (charges de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement de l'exercice) : 75,85 %
- **Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal :** 83,29 %
- **Fonds de roulement :** (fonds de roulement final/charges courantes de fonctionnement et annuité de la dette) : 127 jours

Budgets consolidés

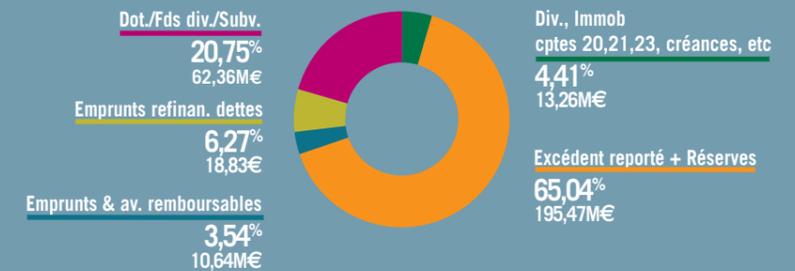
(budget principal + budgets annexes)

Données diffusées en euros	2000	2001	2002	2003	2004	2005
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	579 330 545,25	664 955 065,00	692 088 386,74	740 619 620,14	753 868 860,93	801 050 599,61
Dont : produits fiscaux	322 550 598,13	378 552 394,44	394 582 577,88	431 534 335,03	310 611 195,96	326 346 077,29
Versement transports	71 032 868,94	74 230 474,98	77 642 819,97	81 852 384,54	91 130 730,67	107 085 717,40
TEOM	48 129 501,02	48 746 118,11	52 403 911,25	55 731 574,00	58 474 296,00	60 237 982,00
Attribution de compensation versée par communes		15 003 224,14	14 776 580,69	14 494 191,95	14 139 820,00	14 478 965,00
Pénalités versées par communes art. 55 loi SRU (logts sociaux)			419 387,24	1 165 245,27	1 193 849,43	1 425 849,87
DÉPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	355 061 265,21	437 403 508,24	474 846 967,14	503 306 762,33	518 404 971,95	534 576 104,04
Dont : personnel	76 610 782,44	79 748 393,85	82 709 752,17	85 999 325,53	90 036 450,24	93 369 515,76
prix forfaitaire d'exploit. Y. c t.p. Réseau transports	91 538 509,19	91 075 329,63	101 855 441,00	109 127 669,00	117 258 175,00	119 051 910,08
attribution de compensation versée aux communes		50 177 408,12	52 037 186,09	58 900 908,43	55 700 425,87	54 446 236,62
prélèvement sur t.p. au profit du f.d.p.t.p.		11 268 814,72	11 268 815,00	7 924 650,00	6 811 785,00	7 230 890,00
dotations de solidarité communautaire	2 042 816,83	7 763 313,75	12 039 500,00	15 600 000,00	21 717 105,38	21 720 365,38
subvention d'équipement & fonds de concours	11 140 106,80	24 895 093,44	26 812 123,12	26 773 730,52	16 631 682,43	27 236 437,74
RÉSULTAT BRUT	224 269 280,04	227 551 556,76	217 241 419,60	237 312 857,81	235 463 888,98	266 474 495,57
INTÉRÊTS (avec paiement icne en n + 1 compris)	19 118 530,64	14 706 443,25	14 611 005,18	14 789 527,37	11 989 546,19	10 930 881,17
ÉPARGNE BRUTE	205 150 749,40	212 845 113,51	202 630 414,42	222 523 330,44	223 474 342,79	255 543 614,40
Remboursement dette	70 868 485,30	67 689 434,69	65 340 275,98	64 712 073,04	66 057 276,37	62 105 375,13
Indemnités et remboursements sur autof.		1 850 155,08			330 811,75	
AUTOFINANCEMENT COURANT	134 282 264,10	143 305 523,74	137 290 138,44	157 811 257,40	157 086 254,67	193 438 239,27
Ressources d'investissement	79 198 492,83	101 359 680,65	120 148 948,54	149 830 174,81	117 879 360,02	86 253 671,09
Dont : emprunts & avances	46 574 906,59	65 126 674,25	56 217 240,96	66 931 374,61	60 000 000,00	10 637 200,00
Dont : emprunts refinançant indemnités		0,00	0,00	1 309 671,71	0,00	0,00
Dépenses réelles investissement (- cpte 16)	196 942 445,53	270 586 633,36	334 568 991,72	364 851 629,84	296 259 821,17	271 729 609,76
Dont : dépenses d'équipement (20, 21 et 23)	196 179 836,17	267 084 604,30	333 276 950,58	361 417 541,54	291 006 236,19	265 262 183,68
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	16 538 311,40	-25 921 428,97	-77 129 904,74	-57 210 197,63	-21 294 206,48	7 962 300,60
FONDS DE ROULEMENT INITIAL (CORRIGÉ*)	372 115 963,01	388 654 274,41	362 732 845,45	285 602 940,74	228 392 743,11	207 098
FONDS DE ROULEMENT FINAL	388 654 274,41	362 732 845,44	285 602 940,71	228 392 743,11	207 098 536,63	215 060 837,23
RATIOS						
ÉPARGNE BRUTE/PROD. DE FONCTIONNEMENT	35,41 %	32,01 %	29,28 %	30,05 %	29,64 %	31,90 %
AUTOFINANCEMENT COURANT/PROD. FONCT.	23,18 %	21,55 %	19,84 %	21,31 %	20,84 %	24,15 %
ANNUITÉ DETTE/PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	15,53 %	12,39 %	11,55 %	10,73 %	10,35 %	9,12 %
EMPRUNTS EXERCICE/DÉPENSES ÉQUIPEMENT	23,74 %	24,38 %	16,87 %	18,52 %	20,62 %	4,01 %
Fdr/(charges courantes fct. + annuité dette) en jours	314	251	185	141	125	127
Autofinancement brut/recettes de fct agrégées	35,41 %	32,01 %	29,28 %	30,05 %	29,64 %	31,90 %
Encours dette au 31/12 de l'ex./ recettes de fct agrégées	80,04 %	69,08 %	65,06 %	61,35 %	59,42 %	49,34 %
Encours dette au 31/12 de l'ex./ épargne brute (années)	2,26	2,16	2,22	2,04	2,00	1,55
Encours dette au 31/12 de l'ex./ épargne brute (années) en ne tenant pas compte subv. équip. & fds de concours	2,14	1,93	1,96	1,82	1,87	1,40
Charges de fonctionnement	374 179 795,85	452 109 951,49	489 457 972,32	518 096 289,70	530 394 518,14	545 506 985,21
Encours dette	463 713 894,97	459 363 580,95	450 241 611,26	454 366 633,23	447 977 823,62	395 221 981,24

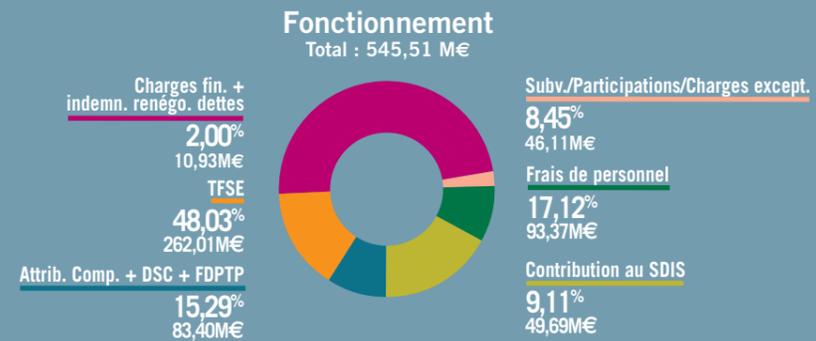
Recettes



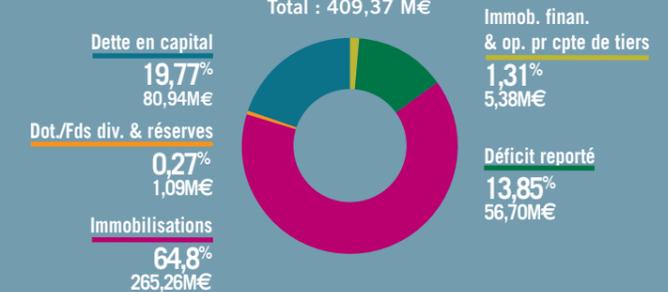
Investissement



Dépenses



Investissement



Données synthétiques de la situation financière

(tous budgets confondus - budget principal & budgets annexes)

Articles 13 & 15 de la loi du 6 février 1992 - Décret n° 93-570 du 27 mars 1993

Population : Recensement 1999		671 875	671 875	671 875	671 875	Mouvements réels
N° Ratio	Ratios (en euros/habitants ou en %)	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	Observations
1	Service rendu Dépenses réelles fonctionnement Population	727	769	789	812	Avec fds. de concours et subv. d'équipement mandatés en section de fonctionnement
2	Recettes fonctionnement & capacité d'épargne Produit des impositions directes Population	397	444	431	451	Effet perte de bases de TP sur un Etablissement dominant
3	Recettes fonctionnement & capacité d'épargne Recettes réelles fonctionnement Population	1 030	1 102	1 122	1 192	
4	Effort d'équipement & financement Dépenses d'équipement brut Population	479	520	421	386	Taux d'équipement Comptes 21 et 23
5	Charge de la dette Encours Dette au 31/12 de l'exercice Population	670	676	667	588	
6	Recettes fonctionnement & capacité d'épargne Dotation globale fonctionnement (DGF) Population	86	87	256	259	Ratio non comparable entre 2004 et 2003 en raison de l'intégration dans la DGF, à/c de 2004, de la Dotation pr suppression de la part salaires + FNP
6 bis	Recettes fonctionnement & capacité d'épargne Dotation globale fonctionnement (DGF) Population DGF (Avec rés secondaires)	85	86	254	256	Ratio non comparable entre 2004 et 2003 en raison de l'intégration dans la DGF, à/c de 2004, de la Dotation pr suppression de la part salaires + FNP
7	Service rendu Dépenses de Personnel x 100 Dépenses réelles fonctionnement	16,92%	16,64%	16,98%	17,12%	Chapitre 012 avec dépenses de personnel régie Abattoir et à partir de 2002 régie des Restaurants administratifs
8	Recettes fonctionnement & capacité d'épargne Contributions directes Potentiel fiscal	80,77%	85,69%	83,97%	83,29%	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal * Sur la base du Potentiel Fiscal et population figurant sur fiche D.G.F. année N + 1
9	Recettes fonctionnement & capacité d'épargne Dép. réelles fct. + Remb. an. dette Capital Recettes réelles de fonctionnement	80,16%	78,52%	79,12%	75,85%	Hors renégociation de dette en capital
10	Effort d'équipement & financement Dépenses d'équipement brut Recettes réelles de fonctionnement	46,46%	47,19%	37,55%	32,41%	Taux d'équipement
11	Charge de la dette & marge de manoeuvre Encours Dette au 31/12 de l'exercice Recettes réelles de fonctionnement	0,65	0,61	0,59	0,49	Non significatif en raison des restes à réaliser d'emprunts
	Charge de la dette & marge de manoeuvre Encours Dette au 31/12 de l'exercice Autofinancement brut	2,22	2,04	2,00	1,55	Autofinancement brut tenant compte des dépenses de fonds de concours et subventions d'équipement

Encours de la dette et capacité d'autofinancement



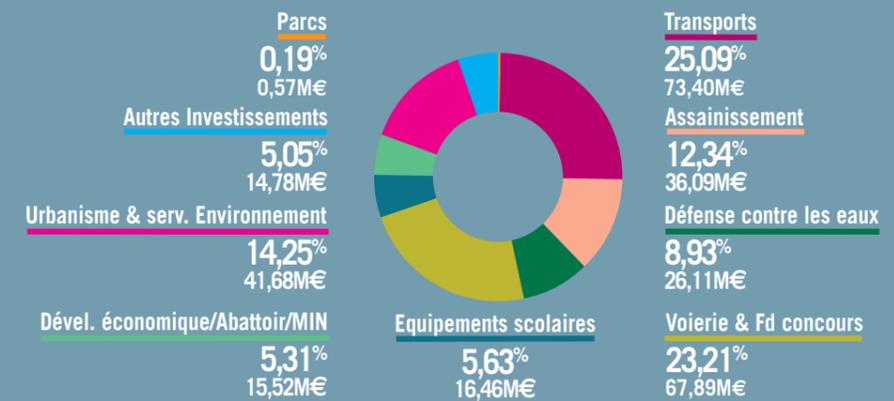
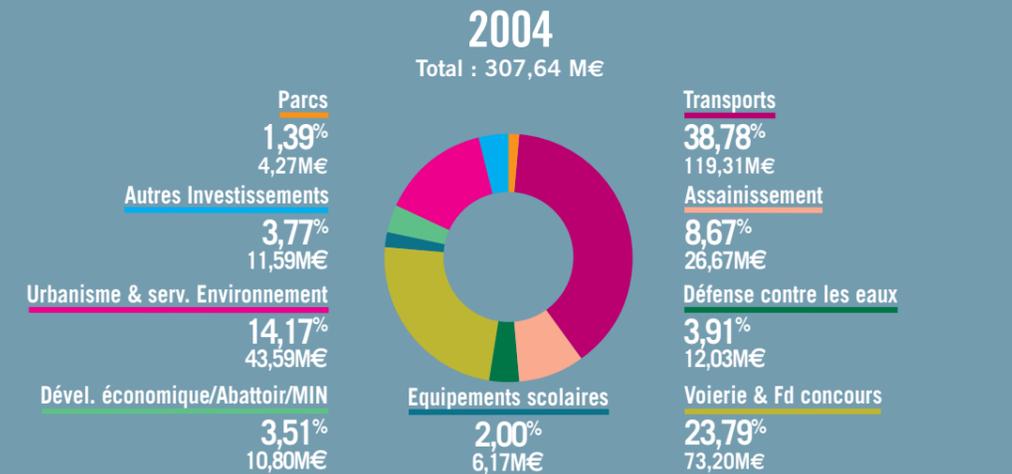
Evolution des annuités de la dette communautaire



Récapitulatif des dépenses d'équipement (mandatées de 2000 à 2005 inclus)

DOMAINES D'ACTION (dépenses en euros)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	TOTAL
Budget Principal TTC							
Cimetières	449 330,98	547 275,89	322 889,75	1 238 032,26	365 998,61	717 685,99	3 641 213,48
Développement économique	2 048 608,60	2 835 450,61	6 178 115,04	4 602 747,00	7 156 531,76	8 016 430,54	30 837 883,55
Enseignement	2 819 186,81	1 054 923,96	6 546 631,45	5 875 743,34	4 369 002,60	7 032 558,61	27 698 046,77
Administration générale - moyens	6 089 732,87	5 903 288,36	6 075 510,88	9 045 145,66	9 068 857,25	8 922 323,34	45 104 858,36
Urbanisme et habitat	18 697 298,17	18 395 432,99	28 962 255,07	30 985 188,90	32 057 421,20	29 535 666,65	158 633 262,98
Incendie et secours	820 141,81	537 257,24	313 124,10	311 308,41	110 402,16	505 356,27	2 597 589,99
Halles et marchés	1 705 629,92	921 553,92	3 849 868,16	490 989,02	2 937 108,68	6 344 524,50	16 249 674,20
Ordures ménagères (bâtiments compris)	4 912 304,83	3 890 667,73	4 453 652,08	3 089 856,56	4 295 924,61	4 316 763,93	24 959 169,74
Assainissement pluvial	14 199 767,10	20 682 557,73	14 841 342,81	18 210 850,11	11 996 676,63	26 014 095,63	105 945 290,01
Autres transports (fluviaux, maritimes, aériens)						263 864,02	263 864,02
Transports (Aménagements de voirie)	2 006 030,20	3 768 136,41	2 558 886,74	1 508 931,58	3 733 681,56	4 855 710,81	18 431 377,30
Voie	59 251 368,06	68 482 939,08	64 096 549,97	74 119 980,56	65 224 426,06	57 678 666,42	388 853 930,15
Voie (bâtiments)	5 504 477,54	1 500 763,32	327 334,70	1 792 279,94	866 514,60	551 638,26	10 543 008,36
Autres réseaux		121 782,07	610 737,49	248 690,20	195 890,75	199 133,34	1 376 233,85
Eau et action contre la pollution	9 376,09	0,00	80 094,65	181 250,89	185 516,66	110 246,70	566 489,99
Eau industrielle							
Budget Principal - Total investissements directs	118 513 252,98	128 642 029,31	139 216 992,89	151 700 994,43	142 563 953,13	155 064 665,01	835 701 887,75
Budgets Annexes							
Restaurants administratifs (HT) et régie			1 455 399,50	689 501,41	33 004,51	28 618,46	2 206 523,88
Abattoir (TTC)	41 016,23	16 843,63	68 247,05	74 194,86	88 094,37	18 927,90	307 324,04
Parcs stationnement (HT & TTC à/c 01/04/05)	2 675 020,25	1 258 157,75	5 486 232,80	6 599 169,04	4 289 558,99	565 870,94	20 874 009,77
Transports (HT) Réseau de bus	11 391 543,20	15 500 080,61	4 809 124,60	14 999 578,34	1 089 668,35	485 838,37	48 275 833,47
Transports (HT) TCSP puis tramway	38 935 855,04	96 229 828,34	147 633 080,07	155 777 105,87	116 061 660,15	70 469 834,59	625 107 364,06
Assainissement (TTC à partir de 1997)	21 751 370,52	19 190 702,53	28 835 527,45	30 916 931,78	26 668 588,12	36 086 564,63	163 449 685,03
Crématorium (TTC)	3 667,41	1 080,15	25 123,96	0,00	952,13	374 362,97	405 186,62
Service extérieur pompes funèbres (HT)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réseau de chaleur Hauts-de-Garonne (TTC)	2 632 927,46	450 782,19	238 307,38	257 518,67	209 877,10	2 097 337,53	5 886 750,33
Eau industrielle	235 183,08	5 795 099,79	5 508 914,88	402 547,14	879,34	70 163,28	12 012 787,51
Budgets annexes Total investissements directs	77 666 583,19	138 442 574,99	194 059 957,69	209 716 547,11	148 442 283,06	110 197 518,67	878 525 464,71
TOTAL INVESTISSEMENTS DIRECTS	196 179 836,17	267 084 604,30	333 276 950,58	361 417 541,54	291 006 236,19	265 262 183,68	1 714 227 352,46
Développement économique - fonds de concours	813 983,01	3 713 209,24	1 024 234,76	4 049 677,57	617 289,19	1 141 564,50	11 359 958,27
Enseignement (fonds de concours lycées, collèges, enseignement supérieur)	2 024 206,62	4 336 381,41	4 136 453,58	1 358 320,74	1 797 067,71	9 427 794,30	23 080 224,36
Administration générale - moyens	15 244,90	15 244,90	0,00	0,00	0,00	0,00	30 489,80
Incendie et secours					1 098 643,98	1 098 643,98	2 197 287,96
Urbanisme et habitat - fonds de concours	4 820 763,75	4 482 585,82	8 066 064,84	12 579 615,02	7 040 044,77	7 798 668,89	44 787 743,09
Ordures ménagères et environnement	-76 224,51	527 725,14	0,00	0,00	0,00	0,00	451 500,63
Assainissement pluvial	77 762,46	19 324,93	84 837,09	68 710,84	30 094,31	97 070,15	377 799,78
Transports fluviaux, maritimes et aériens	914 694,10	1 518 773,33	567 336,68	643 817,56	2 073 596,82	2 094 102,56	7 812 321,05
Voie (fonds de concours)	2 350 729,81	6 938 660,92	3 300 547,95	4 149 653,64	3 374 522,51	4 807 506,46	24 921 621,29
Eau & asst, préservation milieu naturel	42 449,89	23 096,03	69 254,28	834 355,88	198 183,73	30 000,00	1 197 339,81
Sports et jeunesse et culture et divers	156 496,77	838 221,71	120 976,25	562 329,95	321 439,41	656 394,56	2 655 858,65
Parcs de stationnement (HT)			9 146 941,00	1 639 490,00	0,00	0,00	10 786 431,00
Transports (Budget annexe) (tramway)				461 932,95	80 800,00	84 692,34	627 425,29
Transports (Budget annexe)		2 481 870,00	295 476,69	425 826,37	0,00	0,00	3 203 173,06
TOTAL INTERVENTIONS INDIRECTES	11 140 106,80	24 895 093,43	26 812 123,12	26 773 730,52	16 631 682,43	27 236 437,74	133 489 174,04
TOTAL GÉNÉRAL	207 319 942,97	291 979 697,73	360 089 073,70	388 191 272,06	307 637 918,62	292 498 621,42	1 847 716 526,50
TOTAL B.A. tramway	38 935 855,04	96 229 828,34	147 633 080,07	156 239 038,82	116 142 460,15	70 554 526,93	625 734 789,35
TOTAL GÉNÉRAL (Hors B.A. Tramway)	168 384 087,93	195 749 869,39	212 455 993,63	231 952 233,24	191 495 458,47	221 944 094,49	1 221 981 737,15
BUDGET PRINCIPAL							
Total investissements directs et indirects	129 653 359,78	151 055 252,74	156 586 698,32	175 947 475,63	159 114 835,56	182 216 410,41	954 574 032,44

Répartition des dépenses d'équipement mandatées



le conseil et les services de la Cub



Hôtel de Cub

Conseil de communauté*

36 vice-présidents constituent, avec le président, le bureau de la Communauté urbaine de Bordeaux. Le bureau est chargé de définir les orientations globales de la politique communautaire. Les 36 vice-présidents ont reçu une délégation du président dans un secteur particulier et certains, en lien avec leur délégation, président une des 22 commissions. Les commissions composées d'élus communautaires et de fonctionnaires sont spécialisées et recouvrent l'ensemble des compétences communautaires. Elles donnent un avis sur les dossiers qui sont soumis au bureau et au Conseil de communauté.

Président

Alain Rousset

Vices-présidents

Hugues Martin	Vincent Feltesse
Henri Houdebert	Nicolas Florian
Patrick Bobet	Ludovic Freygefond
Pierre Brana	Thierry Gellé
Jean-Charles Bron	Max Guichard
Michel Broqua	Michel Labardin
Françoise Cartron	Bernard Labiste
Alain Cazabonne	Conchita Lacuey
Didier Cazabonne	Serge Lamaison
Gérard Chausset	Michel Mercier
Laure Curvale	Maurice Pierre
Alain David	Patrick Pujol
Laurence Dessertine	Michel Sainte-Marie
Dominique Ducassou	Bernard Seurot
Michel Duchêne	Claude Soubiran
Odette Eyssautier	Jean Touzeau
Jean-Pierre Favroul	Jean-Pierre Turon
Véronique Fayet	Jacques Valade

* Conseil de communauté depuis le 17 décembre 2004

Commissions communautaires

Des commissions thématiques ont été mises en place, recouvrant l'ensemble des compétences de la Communauté urbaine de Bordeaux. Chaque commission est chargée d'étudier, dans son domaine d'attribution, les projets inscrits dans les orientations du conseil communautaire.

Finances – Planification
Président : Henri Houdebert

Communication – Promotion de la métropole
Présidente : Françoise Cartron

Évaluation des politiques communautaires
Président : Ludovic Freygefond

Développement économique – Grands événements – Tourisme urbain
Président : Jean-Charles Bron

Voirie – Signalisation – Partage de la rue
Président : Alain David

Ressources humaines – Organisation et méthodes
Président : Bernard Seurot

Aménagement – Urbanisme – Politique foncière
Président : Serge Lamaison

Habitat et politique de la ville
Présidente : Véronique Fayet

Politique des déplacements – Stationnement
Président : Michel Broqua

Tramway
Président : Alain Cazabonne

Transports collectifs (hors tramway) – Intermodalité
Président : Pierre Brana

Gestion des risques naturels et industriels
Président : Maurice Pierre

Administration générale – Moyens généraux – Cimetières intercommunaux
Présidente : Odette Eyssautier

Affaires juridiques – Gestion des risques financiers et juridiques
Président : Michel Labardin

Assainissement et eau
Président : Jean-Pierre Turon

Activités agroalimentaires
Président : Jean-Pierre Favroul

Déchets ménagers (collecte, traitement, valorisation)
Président : Didier Cazabonne

Environnement – Qualité de vie – Espaces naturels
Président : Max Guichard

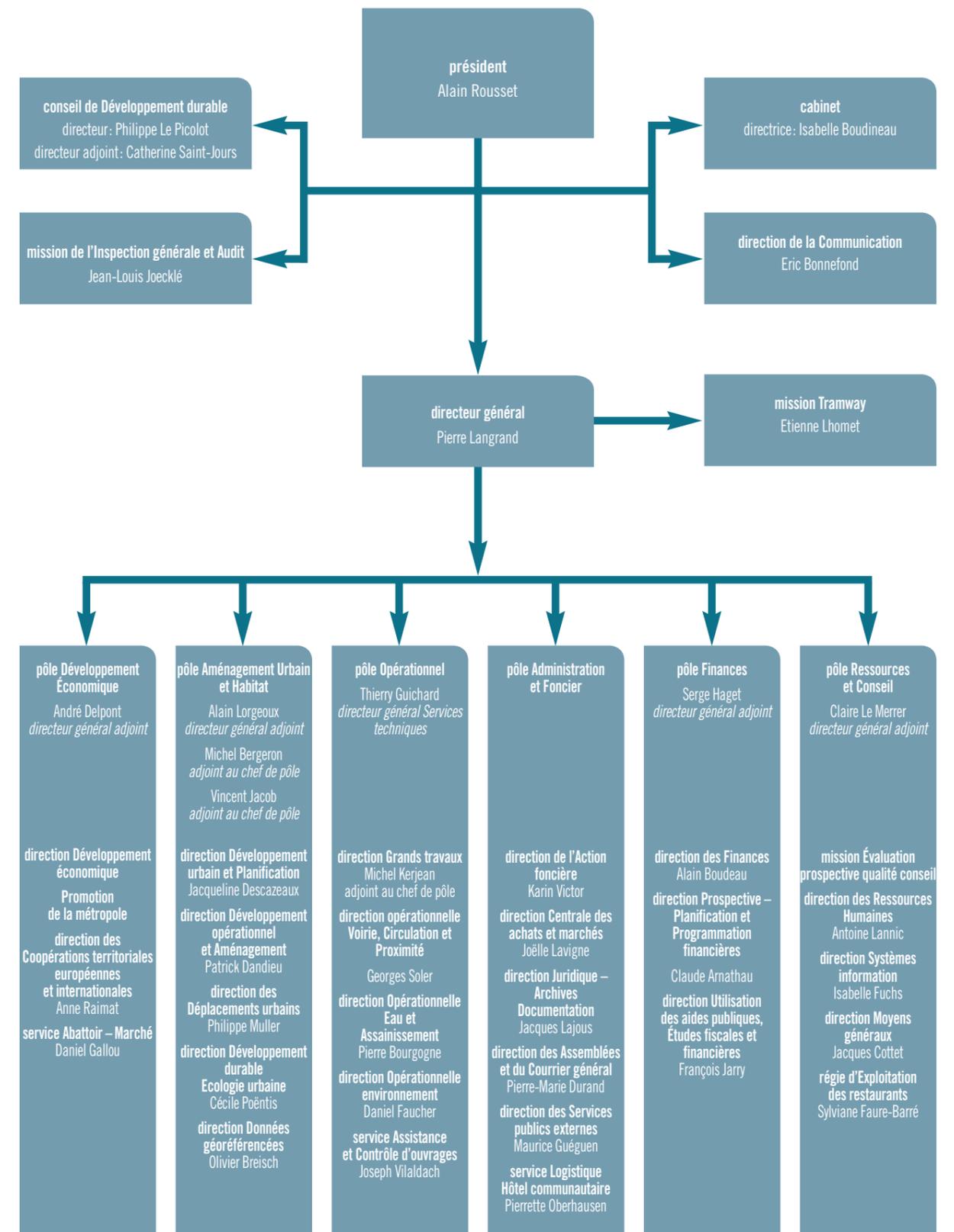
Relations internationales et coopération décentralisée
Président : Michel Sainte-Marie

Nouvelles technologies – Recherche – Innovation – Enseignement et universités
Président : Michel Mercier

Qualité – Sécurité et réglementation du domaine public
Président : Patrick Bobet

Développement durable
Président : Patrick Pujol

Organisation des services communautaires



Au 1^{er} juin 2005

